



REPUBLIQUE DU CONGO

Ministère de la Santé, des Affaires

Sociales et de la Famille

**Analyse de la cartographie des acteurs travaillant
dans le domaine de la prise en charge
des enfants de la rue**

RAPPORT FINAL

Par Julie Bodin

Sous la Supervision de

Marius Biyekele et Magali de Lambert

Programme Protection des enfants et des femmes

JUIN 2009

Table des Matières

LISTE DES SIGLES	- 6 -
RESUME	- 8 -
INTRODUCTION	- 10 -
CONTEXTE ET CADRE METHODOLOGIQUE	- 12 -
I.1. RAPPEL DU MANDAT	- 12 -
I.2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	- 12 -
I.2.1. Type d'étude.....	- 12 -
I.2.2. Zones de l'étude.....	- 12 -
I.2.3. Sources des données	- 13 -
I.2.4. Traitement et analyse des données	- 14 -
I.2.5. Difficultés rencontrées.....	- 14 -
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	- 15 -
II.1. LE CADRE LEGAL POUR LES ENFANTS DE LA RUE	- 15 -
II.1.1. UNICEF, <i>Rapport sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant en République du Congo, 2006.</i>	- 15 -
II.1.2. PARLEMENT et ASSEMBLEE NATIONALE CONGOLAIS, <i>loi de protection de l'enfant au Congo, juin 2006.</i>	- 16 -
II.1.3. <i>Lois relatives à la protection de l'enfance extraites du Code Pénal et Code de la Famille Congolais</i>	- 17 -
II.1.4. DPLE/UNICEF, <i>Evaluation de la justice des mineurs au Congo Brazzaville, Brazzaville, mars 2005.</i>	- 18 -
II.1.5. UNHCHR, <i>Convention relative aux droits de l'enfant: « réponses écrites du gouvernement de la République du Congo à la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du rapport initial de la République du Congo », 43^e session, 2006.</i>	- 18 -
II.2. ETUDES SUR LES ENFANTS DE LA RUE.....	- 19 -
II.2.1. LIBALI B. et al. <i>Enquête sur la réinsertion sociale des enfants de la rue à Brazzaville. Brazzaville : UNESCO et APTS, mars 2000.</i>	- 19 -
II.2.2. NKOUIKA G, LIBALI B., MAFOUKILA C., <i>Les déterminants du phénomène enfants de la rue à Brazzaville, Brazzaville, 2000.</i>	- 20 -
II.2.3. IRC /UNICEF, <i>Recensement et Enquête sur les enfants de la rue Brazzaville et Pointe Noire, Brazzaville, janvier 2003.</i>	- 20 -
II.2.4. DGASF, <i>Enquête sur l'enfance vulnérable en milieu urbain et semi-urbain au Congo, Brazzaville, septembre 2003.</i>	- 21 -
II.2.5. ASSOCIATION SOURIRE D'ENFANT, <i>demande de financement, Lyon, 2004.</i>	- 22 -
II.2.6. ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE, <i>Evaluation et stratégies d'intervention en vue de l'ouverture d'un projet 'enfants des rues' au Congo-Brazzaville, Paris, Juillet 2004.</i>	- 23 -
II.2.7. OCDH, <i>Rapport sur le travail des enfants de la rue et la condition de l'enfant de la rue dans la ville de Pointe Noire, Décembre 2006.</i>	- 23 -
II.3. DOCUMENTS DU MSASF.....	- 24 -
II.3.1. MASF, <i>Cadre stratégique national en faveur de l'enfance vulnérable, 2008.</i>	- 24 -
II.3.2. PIROT B., <i>Proposition de plan d'action « enfants des rues » pour la DGASF, 2008.</i>	- 24 -
II.4. ETUDES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	- 25 -
II.4.1. De BOECK F. et HONWANA A., <i>« Faire et défaire la société : enfants, jeunes et politique en Afrique », Politique Africaine. N°80, Décembre 2000.</i>	- 25 -

II.4.2. GENTILE M. F., <i>Garçons et filles en situation de rue. Pertinence analytique des notions de genre et de rapports sociaux de sexe, Actes du 1er Congrès du GIS Amérique latine, Université de La Rochelle, novembre 2005.</i>	- 25 -
II.5. CONCLUSIONS DE LA REVUE DOCUMENTAIRE.....	- 26 -
II.6. RECOMMANDATIONS	- 26 -
DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE « ENFANTS DE LA RUE » DES POUVOIRS PUBLICS.-	28
-	
III.1. LES CIRCONSCRIPTIONS D’ACTION SOCIALE.....	- 28 -
III.2. LA DIRECTION DE LA PROTECTION LEGALE DE L’ENFANCE	- 28 -
III.3. LA POLICE ET LES COMMISSARIATS DE QUARTIER ET CENTRAUX	- 30 -
III.4. LE PARQUET ET LA MAISON D’ARRET	- 31 -
III.5. RECOMMANDATIONS.....	- 32 -
DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE DES OSC	- 34 -
IV.1. LES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE.....	- 34 -
IV.1.1. <i>Définition et typologie</i>	- 34 -
IV.1.2 <i>Les modalités de prise en charge des centres EDR</i>	- 35 -
IV.1.3 <i>Les modalités de prise en charge (mixte) des centres pour EDR/enfants vulnérables</i>	- 37 -
IV.1.4. <i>Les ressources humaines</i>	- 38 -
IV.1.5. <i>Recommandations</i>	- 38 -
IV.2. LES QUATRE ETAPES DU CYCLE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE.....	- 50 -
IV.2.1. <i>L’identification dans la rue</i>	- 50 -
IV.2.2. <i>La phase de stabilisation</i>	- 51 -
IV.2.3. <i>L’élaboration et la mise en œuvre d’un projet de vie</i>	- 51 -
IV.2.4. <i>L’insertion dans la vie active</i>	- 52 -
IV.2.5. <i>Recommandations</i>	- 53 -
IV.3. LA PRISE EN CHARGE DES FILLES DE LA RUE	- 54 -
IV.3.1. <i>Typologie</i>	- 54 -
IV.3.2. <i>Recommandations</i>	- 55 -
FINANCEMENT DES OSC	- 56 -
V.1. LE FINANCEMENT INTERNE DES ONG/ASSOCIATIONS.....	- 56 -
V.2. LE RECOURS AUX BAILLEURS DE FONDS	- 56 -
V.3. RECOMMANDATIONS	- 57 -
COORDINATION ET PARTENARIATS	- 58 -
IV.1. LE RESEAU REIPER.....	- 58 -
VI.1.1 <i>Historique</i>	- 58 -
VI.1.2. <i>Objectifs</i>	- 58 -
VI.1.3. <i>Composition</i>	- 58 -
VI.1.4. <i>Difficultés et carences</i>	- 59 -
VI.1.5 <i>Perspectives</i>	- 59 -
VI.2. LES AUTRES PARTENARIATS.....	- 60 -
VI.3. RECOMMANDATIONS.....	- 60 -
CONCLUSION	- 61 -
SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS	- 62 -
ANNEXES	- 65 -
BIBLIOGRAPHIE.....	- 76 -
REPERTOIRE DES ACTEURS	- 77 -

1. LE RESEAU DU REIPER.....	- 77 -
2. STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE	- 78 -
3. STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VULNERABLES	- 82 -
4. CENTRES DE FORMATION.....	- 85 -
5. STRUCTURES DE PREVENTION SANITAIRE ET JURIDIQUE.....	- 92 -
6. STRUCTURES DE MICROCREDIT	- 95 -
7. FONDATION	- 96 -
8. STRUCTURES ÉTATIQUES.....	- 97 -
CARTE DE LOCALISATION DES ACTEURS	- 99 -

Remerciements

Ce travail de cartographie des acteurs travaillant auprès des enfants de la rue au Congo, a été possible grâce à la collaboration de tous les partenaires et organisations contactées.

Nous adressons nos remerciements à Madame Emilienne Raoul, Ministre de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille pour son implication en faveur des enfants.

Nous remercions également la Direction Générale des Affaires Sociales et de la Famille et la Direction de la Protection Légale de l'Enfance pour leur contribution tant au niveau départemental que national.

Nous n'oublions pas Joseph Bikié Likibi, Directeur de l'Espace Jarrot et du REIPER, pour sa disponibilité et son appui méthodologique au début de l'enquête ainsi que Elisabeth Dorier-April Directrice de recherche de Romain Ronceray, étudiant à l'Université de Provence en France, pour avoir réalisé la cartographie électronique.

Nous remercions particulièrement le programme protection de l'UNICEF, notamment Magali avec qui nous avons mené en duo cette enquête.

Enfin, un encouragement à toutes les personnes qui travaillent auprès des enfants de la rue et des enfants vulnérables. Nous espérons que ce travail et ce répertoire pourront leur être utiles dans leur pratique quotidienne.

Liste des sigles

ABJAE :	Association Brazzavilloise, Jeunesse Action Evolutive
AEE :	Association Espace Enfants
AEED :	Action Espoir des enfants en détresse
AGR :	Activité Génératrice de Revenus
AJDT :	Association des Jeunes pour le Développement et le Travail
ASI :	Actions de Solidarité Internationale
ASU :	Association Serment Universel
CADB :	Compagnons Artisans Don Bosco
CADFM :	Centre d'Appui au Développement de la Fille Mère
CAM :	Centre d'Accueil des mineurs
CAPPED :	Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement
CAS :	Circonscription d'Action Sociale
SIMCS :	Secours International du Mouvement Chrétien pour la Solidarité
CIREV :	Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables
DGASF :	Direction Générale des Affaires Sociales et de la Famille
DGJ :	Direction Générale de la Jeunesse
DPLE :	Direction de la Protection Légale de l'Enfance
EDR :	Enfant de la Rue
EMO :	Education en Milieu Ouvert
ENCREDE :	Enfance Créatrice de Développement
FEFCO :	Fédération des Enfants et des Femmes du Congo
IRC :	International Rescue Committee
IST :	Infection Sexuellement Transmissible
JVA :	Jeune Vie Associative
MSASF :	Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille

OCDH : Observatoire Congolais des Droits de l'Homme
OEV : Orphelins et Enfants Vulnérables
ONEMO : Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile
PCPA : Programme Concerté Pluri-Acteurs
PEC : Prise en charge
PSP : Poste de Police
REIPER : Réseau des Educateurs et des Intervenants sur le Phénomène des Enfants de la Rue
REEJER : Réseau des Educateurs des Jeunes et Enfants de la rue
SEP/CNLS : Centre National de lutte contre le Sida
SODIOS : Solidarité Disponibilité des Œuvres Sociales
SSPN : Samu Social de Pointe Noire
UE : Union Européenne
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

Résumé

Au Congo, le phénomène social des enfants de la rue existe depuis les années 80 et a connu une recrudescence à la suite des conflits armés des années 90. Il s'est aggravé en raison de l'affaiblissement de la capacité de prise en charge des familles, de leur paupérisation et de l'accroissement du nombre de familles monoparentales (décès, divorce), recomposées ou des unions hors mariage. En outre, la faiblesse du tissu social a eu pour conséquence que l'enfant marginalisé de sa famille s'est retrouvé directement dans la rue, car les structures sociales « tampon » de prise en charge sont peu nombreuses et peu professionnelles au Congo.

Jusqu'en 2004, ce phénomène a particulièrement retenu l'attention des Pouvoirs Publics, des Organisations de la Société Civile et des universitaires. Durant cette période, les recherches en sciences humaines et sociales ainsi que les documents techniques sont venus régulièrement documenter l'évolution du phénomène. Il était nécessaire de réactualiser ces données et de répertorier les acteurs de terrains qui travaillent auprès des enfants de la rue au Congo. Ce travail de cartographie a permis, à travers les structures de prise en charge, d'estimer approximativement le nombre d'enfants de la rue à Brazzaville et à Pointe Noire. Ils seraient près de 910 enfants en situation de rupture familiale en 2008 alors que leur nombre s'élevait à 1900, en 2003. Il semble que l'ampleur du phénomène soit à relativiser.

Au préalable, une recherche et une analyse de la documentation relative au domaine de la justice, des politiques sociales en faveur de l'enfance, et des ONG ont permis de cerner le cadre théorique de cette étude. Trois axes de recherche ont retenu notre attention : Social (CAS et OSC) ; Policier (avec les commissariats et les différentes brigades d'intervention) ; Juridique (DPLE, Tribunal, Maison d'arrêt). De nombreuses faiblesses méthodologiques et une certaine homogénéité dans les thèmes abordés ont été constatées. Le sujet le plus abondamment documenté évoque les causes qui amènent les enfants à se retrouver dans la rue.

Aussi, le profil des garçons de la rue est bien documenté contrairement à celui des filles de la rue. En effet, il apparaît nettement que le phénomène EDR est avant tout un phénomène lié aux garçons. Pour autant, celui des filles existe mais il est méconnu car moins visible et souvent confondu avec le phénomène de la prostitution.

Suite à cette analyse bibliographique, cinquante trois entretiens semi directifs ont été menés avec les acteurs des Pouvoirs Publics (justice, police, social), des ONG de prise en charge des EDR et de certains enfants de/dans la rue vulnérables (notamment des filles), des écoles et des centres de formation professionnelle.

Tout d'abord, il ressort que la coordination des services sociaux (CAS), de la police et de la justice (Maison d'arrêt) n'est pas réellement efficiente. Le manque de mise à disposition des moyens techniques, financiers et humains ainsi que la méconnaissance de la législation nationale et internationale en matière de droit de l'enfant sont les facteurs clés identifiés. De plus, les pouvoirs publics collaborent peu avec les organisations de la société civile qui sont sur le terrain au contact des enfants de la rue. Les principales conséquences de ce manque de coordination sont les doublons de prise en charge et les discontinuités du suivi de l'enfant - de la rue à l'insertion sociale en passant par les mises en détention.

Au niveau des ONG, les acteurs rencontrés ont une représentation hétérogène du phénomène des EDR car ils ne partagent pas les mêmes critères d'identification des enfants de rue. Cela les amène couramment à confondre les *enfants de la rue* (qui est en rupture totale avec la famille et la société) et les *enfants vulnérables dans la rue* (qui est toujours en lien avec sa famille mais qui trouve dans la rue les moyens de sa survie). Ces deux catégories d'enfants s'amalgament car, bien souvent elles sont prises en charge dans les centres de manière indifférenciée. C'est pourquoi, réorienter le débat sur la problématique plus globale des *enfants en situation de rue* est à envisager.

De plus, en ce qui concerne la prise en charge, il a été constaté qu'il y avait une grande hétérogénéité des modalités que les structures proposaient aux enfants. Le cycle de prise en charge s'articule autour de quatre étapes qui consistent à identifier l'enfant dans le « milieu rue » ; puis à le stabiliser par une approche psycho-médico-sociale qui peut se faire dans un centre ou avec une équipe mobile d'intervenants ; à élaborer et à suivre son projet de vie (insertion en famille, re-scolarisation et/ou formation professionnelle) ; enfin, l'insérer dans la vie active par le biais d'activités génératrices de revenus notamment. Cette dernière étape est la moins développée dans les OSC car elles sont confrontées aux réalités socioéconomiques de la société congolaise. Toutes les structures participent à une ou plusieurs étapes de ce processus de réinsertion mais aucune ne le couvre entièrement.

Il existe quatorze centres de prise en charge pour enfants de la rue repartis dans onze structures. Deux structures drainent l'essentiel du flux des enfants de la rue au Congo. A Brazzaville, il s'agit de l'Espace Jarrot et à Pointe Noire, il s'agit du Samu Social Pointe Noire (SSPN). Sinon, trois structures s'occupent des filles vulnérables dont des filles de la rue (AEED, ASI Congo et Association Ndako Ya Bandeko) et une prend uniquement en charge des filles vulnérables, il s'agit du Centre Madre Morano de Pointe Noire.

De manière générale, il y a deux types de structures. Celles qui sont professionnalisées et celles qui émanent des œuvres sociales. Pour la plupart, elles sont faiblement organisées car travaillent avec des bénévoles qui bien souvent, ne savent pas comment mobiliser des ressources techniques, financières et humaines. Cette disparité rend difficile la collaboration entre les structures. Néanmoins, des efforts sont faits pour essayer de coordonner des actions et de renforcer les capacités de chacun. Le Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants de la Rue (REIPER) en est l'exemple. Il regroupe dix huit ONG et associations travaillant auprès des enfants vulnérables et de la rue. A ce jour, ce réseau est de type informationnel (échange d'expériences, formation) mais tend à devenir opérationnel.

Pour conclure, ce travail de cartographie est une première étape dans le processus de concertation entre les différents acteurs de la société à savoir les Pouvoirs Publics, les OSC/REIPER et les bailleurs de fonds.

Introduction

La problématique des enfants de la rue est apparue dans les années 80, lorsque les agglomérations africaines ont commencé à fortement s'urbaniser. Au Congo, ce phénomène est devenu tangible à la suite des deux guerres civiles successives qui ont sévi au cours des années 90. En vue d'endiguer sa progression, des organisations de la société civile ont initié des programmes de prise en charge de ces jeunes en situation de rupture familiale et sociale. Depuis, le phénomène a connu une relative évolution car plusieurs acteurs interrogés au cours de cette enquête affirment que le phénomène enfant « de la rue » est en nette régression. Force est de constater, de façon empirique, que les enfants de la rue sont moins perceptibles dans les rues de Brazzaville et de Pointe Noire qu'au sortir de la guerre.

Bien que de nombreux enfants évoluent quotidiennement dans les rues, tous n'y évoluent pas de la même manière. Une distinction entre *enfants dans la rue* et *enfants de la rue* a été faite car ces catégories se confondaient. La majorité des enfants, qui travaillent dans la rue pour subvenir aux besoins de leur famille qu'ils retrouvent le soir, sont des enfants dits *dans la rue*. L'enfant *de la rue*, quant à lui, a adopté – au moins pour un temps – la rue comme espace de vie et de travail car il se trouve en rupture familiale. Cela l'amène à y dormir la nuit. Pour se protéger des dangers, ces jeunes ont l'habitude de se constituer en bande.

Ce phénomène des enfants *de la rue* semble principalement toucher les garçons. Pour autant, la définition de l'enfant *de la rue* a principalement décrit leur réalité plutôt que celle des filles qui vivent aussi des situations de rupture familiale. Jusqu'à présent, les filles étaient plus facilement associées à l'espace privé de la maison qu'à celui de la rue, espace public lié au garçon. Leur moindre visibilité ne signifie pas qu'elles n'existent pas mais plutôt qu'elles organisent leur mode de vie différemment. Elles ne dorment pas systématiquement dans la rue mais y évoluent quotidiennement pour trouver les moyens de leur survie. Elles « *mènent la vie* » (prostitution), la nuit, près des bars/boîtes et des ruelles sordides alors que généralement, les activités associées aux enfants des rues concernent la mendicité, les petits boulots dans les lieux de commerce, etc. Les filles passent à travers les mailles des études en sciences sociales ainsi que des structures de prise en charge qui parlent d'un très faible taux de fréquentation des filles (5%, selon l'enquête IRC 2003), ce qui a été rapidement assimilé à la croyance que les filles de la rue n'existaient pas.

C'est pourquoi, le cadre théorique de cette étude a pour objectif de donner plus de visibilité au phénomène en incluant les jeunes filles mineures à la population majoritairement ciblée (les garçons de la rue) ainsi que les structures qui s'occupent d'elles.

Concernant l'ampleur du phénomène, une enquête, menée par l'IRC et différents partenaires, en 2003, dénombre 1100 enfants recensés à Brazzaville et 800 à Pointe Noire. Le phénomène EDR aurait doublé en deux ans. Il touche les enfants de 8 à 18 ans dont 18% ont entre 8 et 12 ans. Même s'il est difficile d'en faire un recensement exhaustif, ce travail de cartographie a permis de faire une estimation approximative du nombre d'enfants de la rue. Tout au moins, en prenant comme base l'effectif de ceux qui sont pris en charge dans les centres d'hébergement, d'écoute de jour et par les équipes mobiles nous pouvons estimer, dans les deux villes, à près de 900 les enfants en situation de rupture familiale. A Pointe Noire, les enfants de la rue seraient près de 421, dont 75 en centre d'hébergement et 346 identifiés dans la rue. A Brazzaville, ils seraient près de 488, dont 103 sont en centre d'hébergement et 385 enregistrés en milieu ouvert. L'hypothèse de la régression du phénomène enfants de la rue semble aussi corroborée par les services de police et les centres de PEC des EDR qui notent une diminution du nombre d'enfants en provenance de Kinshasa.

C'est pourquoi, le Congo ne serait pas tant confronté à un phénomène des *enfants de la rue*, mais bien plus à celui des *enfants en situation de rue*. Les enfants congolais semblent appartenir à cette catégorie "enfants dans la rue", orphelins, issus de familles démunies, monoparentales, etc.

Cette approche par les chiffres permet aussi de situer la représentativité du phénomène EDR par rapport à l'ensemble des enfants congolais. Au Congo, la population totale est estimée à 3 768 000 habitants dont 1 825 000 ont moins de 18 ans (soit 48,43%). Parmi eux, les enfants de la rue représenteraient 0,05% (Unicef).

Ainsi, tout en relativisant l'ampleur du phénomène, il serait pertinent, à l'issu de ce travail de cartographie, de recentrer le débat sur les enfants vulnérables dans la rue.

Cette étude s'articule autour de quatre axes :

Une recherche et une analyse de la documentation concernant les enfants de la rue au Congo ;

L'identification des interventions et acteurs qui travaillent auprès des enfants de la rue. Bien souvent, il est difficile pour une structure de couvrir l'ensemble du processus de prise en charge pour des raisons économiques, de méthodes, de moyens humains, etc. Les structures se spécialisent souvent sur l'une des étapes du processus de la prise en charge ou sur plusieurs. Ainsi, il est proposé d'analyser les modalités de prise en charge de chaque structure et de les corrélérer à l'étape du processus de sortie de rue du jeune.

Les acteurs qui travaillent au *niveau préventif*, c'est-à-dire en amont de l'exclusion familiale et sociale du/de la jeune, ont également été identifiés. En effet, ils sont les mieux placés pour déceler les publics et les situations à risques (familles/enfants) qui donnent des signes avant coureurs aux les institutions comme les écoles, centres de santé, etc.

Enfin, la coordination de ces acteurs ne peut être effective qu'en s'inscrivant dans le cadre stratégique national en faveur de l'enfance vulnérable. Ainsi, le point de départ de ce travail est de faire un état des lieux des orientations stratégiques du gouvernement au niveau social et juridique afin de proposer, *in fine*, une réflexion cohérente sur la réduction des risques de vulnérabilité des enfants *de et dans* la rue au Congo.

Contexte et cadre méthodologique

1.1. Rappel du mandat

Au Congo, Le phénomène des enfants de la rue est visible. Ces enfants (environ 1.900, dont 1.100 à Brazzaville et 800 à Pointe-Noire, selon une enquête IRC et partenaires 2003) se développent autrement, dans des conditions très précaires. La rue donne l'illusion de liberté et d'évasion, mais les expose à différentes formes de violences et maltraitance (viol, exploitation sexuelle, drogue) qui affectent leur développement et leur insertion dans la société.

On note pourtant de nombreuses initiatives et une grande diversité d'acteurs qui jusqu'alors n'ont été ni recensées, ni intégrées dans un cadre cohérent d'aide sociale à l'enfance.

C'est pourquoi, il est essentiel, sous la coordination du Ministère en charge des affaires sociales, de faire une cartographie des acteurs en les classant par type de structures, en définissant leur mandat, rôle et domaines d'intervention, en clarifiant les relations de collaboration avec les autres acteurs, ainsi que leur emplacement géographique. Un tel état des lieux pourrait servir de base pour alimenter un processus de cadrage stratégique. Les informations apportées faciliteront une mise en réseau plus cohérente et des collaborations institutionnelles plus efficaces, en vue d'améliorer les capacités nationales de prévention et de réinsertion sociale des enfants de la rue.

L'étude a pour objectif de :

Réaliser une cartographie des interventions et des acteurs publics et privés pour la prévention et réinsertion des enfants de rues.

Elaborer une analyse de situation participative et recommander un cadre stratégique national préventif, de prise en charge et réinsertion des enfants de rue.

1.2. Méthodologie de l'étude

1.2.1. Type d'étude

Il s'agit d'une étude diagnostique des interventions et des acteurs publics et privés en vue d'améliorer les capacités nationales de prévention et de réinsertion sociale des enfants de la rue.

1.2.2. Zones de l'étude

L'enquête s'est déroulée à Brazzaville et Pointe Noire, les deux plus grandes villes du Congo car le phénomène d'enfants des rues se concentre essentiellement dans les zones urbaines.

I.2.3. Sources des données

Une phase préparatoire a permis de: (i) définir et valider le cadre théorique de l'étude (ii) réaliser la revue documentaire (iii) identifier les acteurs clés (iv) préparer le guide méthodologique (v) élaborer les guides d'entretiens et pré-test sur le terrain.

Des séances de travail ont été organisées régulièrement avec la volontaire, chargée du suivi de l'étude, et l'administrateur du programme protection. Ces séances ont permis de discuter le cadre théorique, l'approche méthodologique, le chronogramme et les réajustements nécessaires.

La revue documentaire a porté sur la recherche des textes et documents concernant les enfants de la rue et plus largement l'enfance vulnérable. Cette phase d'exploration a facilité la compréhension du contexte général de l'étude et l'élaboration des outils de recueil des données sur le terrain, de même que la définition de la stratégie de collecte de données.

La collecte des données a été effectuée à l'aide de la démarche qualitative caractérisée par la combinaison deux techniques de recueil des informations sur le terrain :

Des entretiens, destinés aux autorités, ont été conduits à l'aide d'un guide ouvert: DGASF et CAS, personnel de la mairie, personnel de police et personnel de justice.

Des entretiens semis-directifs, ciblés sur la problématique des enfants de la rue, ont été réalisés, de manière approfondie, auprès des organisations de la société civile congolaise (ONG locales et internationales, fondations, œuvres sociales de l'église, programme financé par des bailleurs...etc.). Plus spécifiquement, il s'est agi de rencontrer les responsables et/ou travailleurs sociaux des structures de prise en charge des enfants de la rue, des structures prenant en charge les enfants vulnérables, des structures de prévention du phénomène et de certains centres de formation professionnelle. Le questionnaire a été subdivisé en quatre catégories (identification, financement, prise en charge et partenariat), comprenant une partie de questions précises permettant de recenser les informations nécessaires sur la structure et de réaliser ainsi le travail de cartographie tel que sollicité dans les termes de références (Cf. annexe 1).

Dans certains centres de prise en charge, des entrevues ont été faites avec les enfants afin de recueillir leurs témoignages et points de vue sur leur situation. Cette enquête n'a pas pris en compte le point de vue des familles car ce n'était pas l'objet de cette recherche.

Enfin, une approche complémentaire a porté sur l'observation directe des structures et leur mode de fonctionnement. Des dépliants d'information, rapports ou autres documents ont été exploités afin de compléter le travail de cartographie.

Au total, cinquante trois entretiens ont été menés. La durée moyenne de l'entretien a varié entre 1h30 et 2 heures. La technique d'enregistrement des données s'est avérée inutile car, d'une part, tous les entretiens ont été réalisés en français, et d'autre part, leur durée a été suffisamment longue pour permettre de recueillir les informations de manière approfondie.

I.2.4. Traitement et analyse des données

Après la réalisation des entretiens, les questionnaires ont été dépouillés manuellement. Les informations ont été ordonnées et organisées dans un corpus qui constitue la base de ce document. Parallèlement à l'analyse proprement dite, les structures ont été classées par domaines d'intervention, en vue de constituer un répertoire.

Une fiche correspond à un acteur et comprend les informations suivantes : la date de création, le type de structure, l'adresse, la personne ressource, le contact, la zone d'intervention, le domaine d'intervention, les activités proposées, les spécificités, les partenaires nationaux et internationaux, l'appartenance au réseau REIPER, et l'existence d'une publication.

Les structures ont également été cartographiées, de manière électronique, à l'aide d'un logiciel par Romain Ronceray, étudiant en master de géographie en mondialisation et développement à l'Université de Provence en France. Outre la localisation, le nom de la structure, la personne ressource et le contact figure sur cette carte électronique, ce qui en fait un outil particulièrement utile et facile d'utilisation.

I.2.5. Difficultés rencontrées

Il n'a pas été possible de contacter et rencontrer certains acteurs, notamment le juge pour enfants, la police de Pointe Noire et le responsable de l'AJDT. Néanmoins, nous retiendrons leur contribution dans l'analyse.

Par ailleurs, la collecte des données s'est avérée plus longue que prévu car les acteurs n'étaient pas toujours disponibles au moment voulu. Certains partenaires ont été identifiés une fois l'enquête démarrée et l'étude a nécessité une analyse des données approfondies.

Enfin, la difficulté de certaines structures à définir les critères d'identification de l'enfant de la rue, il était parfois difficile de déterminer si elles prenaient réellement en charge des enfants de la rue ou s'il s'agissait d'enfants dans la rue vulnérables.

D'un autre côté, au fur et à mesure de la progression de l'enquête, il est devenu incontournable de prendre en compte les structures qui couvraient un aspect du processus de prise en charge à savoir le volet formation. Ces acteurs ne sont spécifiquement habilités à la prise en charge des EDR mais elles proposent une réinsertion scolaire ou professionnelle aux enfants de la rue qui leur sont référés par les structures spécialisées.

Plusieurs autres structures n'ont pas retenu notre attention car leur action se trouvait en dehors du cadre théorique défini par la présente étude

Analyse bibliographique

La littérature sur la situation des enfants de la rue abonde, tant dans les recherches universitaires, les rapports des ONG/bailleurs, que dans la presse.

Cette revue bibliographique s'articulera autour de l'analyse du cadre d'aide sociale à l'enfance, son pendant juridique et l'analyse des différents documents des organisations de la société civile qui ont étudié certains aspects de la problématique congolaise. En outre, l'apport des documents en sciences sociales vient corroborer des éléments d'analyse venant du terrain et renforcer la méthodologie d'enquête utilisée.

II.1. Le cadre légal pour les enfants de la rue

II.1.1. UNICEF, Rapport sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant en République du Congo, 2006.

Ce document s'attache de manière globale à mettre en lumière la situation des droits des enfants au Congo. Deux chapitres s'intéressent particulièrement à la situation des enfants de la rue et en situation de grande vulnérabilité.

Le Chapitre 10, intitulé « *mesures spéciales de protection* » décrit les mesures de protection à mettre en œuvre pour les enfants. Ces trois types de mesures concernent les enfants sans attache familiale (enfants de la rue, enfants abandonnés) :

Les *mesures législatives* s'appuient sur quatre outils émanant de la législation congolaise : la constitution congolaise, le code de la famille au « Titre IX », la loi n°073/84 du 17 octobre 1984 relative au code pénal, ainsi que la loi n° 009/88 du 23 mai 1988 qui définit le rôle des éducateurs et des assistantes sociales et leur champ d'action dans le domaine social.

Les *mesures administratives* : « le gouvernement promeut le retour en famille du jeune en situation de rupture car la famille est envisagée comme le lieu privilégié de l'épanouissement de l'enfant. Le placement en centre d'hébergement ou de mise à l'abri doit rester provisoire et exceptionnel. Le Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables (CIREV) est la structure publique de prise en charge des enfants vulnérables (dont quelques enfants de la rue) du Congo ».

Les *mesures judiciaires* sont prises après l'échec des actions de l'administration ou en cas de saisine ou d'auto saisine par le juge des enfants, qui peut ordonner l'enquête sociale, l'action éducative en milieu ouvert, le placement en famille d'accueil, le placement dans des centres d'accueil publics ou privés, décider à qui appartient la garde juridique de l'enfant et imposer une saisie sur salaire de l'un des parents pour payer la pension alimentaire à l'enfant. Enfin, ce juge a la possibilité de sanctionner les personnes qui commettent des actes de maltraitance envers les enfants ».

Le chapitre 9.4, intitulé « *enfant en prise avec la loi* » met en avant les sanctions que l'enfant encourt en cas d'infraction à la loi pénale, notamment les mesures législatives (loi no 40/63 du 13 janvier 1963

portant code de procédure pénale en son titre IX, de l'enfance délinquante), les mesures judiciaires administrées par les juridictions pour mineurs (enquête sociales, liberté surveillée, placement éducatif...etc.) et les mesures administratives prises par la DPPE. Il a également des devoirs qui sont définis dans le code de la famille dans l'article 319 : « l'enfant à tout âge, doit honneur et respect, aide et assistance à ses pères et mères, aux collatéraux de ces derniers et à ses autres ascendants ».

Il existe des textes pertinents dans la législation congolaise relatifs aux droits de l'enfant et qui prennent en compte la convention internationale relative aux droits de l'enfant. Pour autant, ils sont incomplets et leur mise en application reste encore limitée. En outre, ils ne sont pas suffisamment vulgarisés pour être compris par la population.

II.1.2. PARLEMENT et ASSEMBLEE NATIONALE CONGOLAIS, *Proposition de loi portant code de protection de l'enfant en République du Congo, juin 2006.*

Sur initiative d'un parlementaire (Mme Micheline Potignon), avec l'appui de l'UNICEF, le gouvernement du Congo s'est engagé à mettre en place un cadre légal adapté de protection de l'enfant au Congo. Ainsi, cette proposition de loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 30 avril 2009. La loi est désormais en attente d'être promulguée.

L'article 44 intitulé « Des droits spécifiques aux enfants orphelins, abandonnés, trouvés, déplacés, aux enfants des rues, aux enfants demandeurs d'asile ou réfugiés et aux enfants pygmées et albinos » du titre II « Des droits et devoirs », cite les enfants des rues. Il précise : « *En plus des droits reconnus à l'enfance, les enfants orphelins, abandonnés trouvés, déplacés, les enfants de la rue, les enfants réfugiés et les enfants pygmées et albinos ont droit à l'éducation, à la formation et à des privilèges qui consolident leur auto-prise en charge et facilitent leur insertion, leur participation à la vie sociale.* »

L'article 47 fait référence aux devoirs des parents concernant la prise en charge de leurs enfants. Chaque parent est dans l'obligation de pourvoir aux besoins de son enfant et d'assurer sa protection. L'article 48 énonce les devoirs de l'Etat en termes de formation des jeunes et de prévention de la délinquance.

Ce code mentionne également, aux articles 55, 56, 57, 58 du titre III « De la protection contre la violence, la négligence, la maltraitance et l'exploitation », les mesures à prendre en cas de violence et de négligence, la protection de remplacement et le placement de l'enfant dans un établissement approprié. L'enfant en danger bénéficie donc d'une protection spéciale. L'article 72 du titre IV « De la protection des enfants particulièrement vulnérables » fait référence aux mesures à prendre pour que l'enfant vulnérable soit protégé.

Enfin, le titre V « de la protection de l'enfant dans l'administration de la justice » prévoit des mesures spécifiques pour l'enfant en conflit avec la loi. Cependant, des étapes importantes restent à franchir en vue de sa mise en œuvre effective. Il s'agit notamment de la promulgation de la loi et des textes d'application.

II.1.3. Lois relatives à la protection de l'enfance extraites du Code Pénal et Code de la Famille Congolais

La constitution de la République du Congo du 20 janvier 2002, en son article 33, dispose :<<Tout enfant, sans discrimination de quelque forme que ce soit, a droit, de la part de sa famille, de la société et de l'Etat, aux mesures de protection qu'exige sa condition.>> Celle-ci, en son article 34, garantit la protection à tous les enfants et adolescents contre l'exploitation économique ou sociale et interdit le travail des enfants de moins de 16 ans.

Code de la famille

La loi n°60-18 du 16 janvier 1960 tendant à protéger la moralité de la jeunesse congolaise et ses décrets d'application :(i) décret 60-93 portant interdiction aux enfants de moins de 16 ans de circuler ou de paraître dans les lieux publics de 20h à 5 h ;(ii) décret n°60-94 du 3 mars 1960 réglementant la fréquentation des salles de cinéma et de spectacle par les enfants de moins de 16 ans ;(iii) décret n°60-95 du 3 mars 1960 réglementant la fréquentation des débits de boisson et dancings par les enfants de moins de 16 ans. Cette loi et ses décrets ont été prévus pour prévenir les enfants des situations de danger, pour les repêcher dès les premières fautes et pour les empêcher de commettre une infraction.

Malgré leur esprit encore actuel, ils sont tombés en désuétude. Au regard de la floraison des cinés vidéo et de l'ampleur de la prostitution des jeunes filles dans la majorité de débits de boisson et de dancings des grandes villes et des phénomènes des enfants de la rue, des enfants travailleurs dans les grandes agglomérations urbaines, ils nécessitent d'être révisés.

La loi n° 32/65 du 22 juin 1966 modifiant la loi n°19/64 du 13 juillet 1964 sur la protection des élèves mineures. Cette loi était conçue pour protéger les élèves mineures des grossesses non désirées qui les exposeraient à abandonner leurs études. Cette loi est de moins en moins appliquée en raison de la banalisation des grossesses des enfants et du recours des parents au règlement à l'amiable au cas où l'auteur accepte d'épouser la mineure.

La loi n° 073/84 du 17/10/1984 portant code de la famille. Ce texte de référence a opéré une rupture déterminante en consacrant les mêmes obligations et devoirs de l'Etat et des parents envers les enfants nés dans le mariage et ceux nés hors mariage. Aussi, il assigne à l'Etat le devoir de protéger l'enfance et l'adolescence dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. L'absence de gardes fous concernant l'adoption, en particulier l'adoption internationale constitue une des insuffisances de ce texte. De même, la garde juridique des enfants est édictée dans des termes différents selon que l'enfant est né dans le mariage (art.194) ou hors mariage (art.326) alors qu'au regard de la loi, l'enfant né dans le mariage et l'enfant né hors mariage ont les mêmes droits.

Code Pénal

Le code pénal en ses articles 312, 330, 331, 332, 333,334,334 bis, 345, 346,347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356,357 réprime les coups et blessures sur un enfant de moins de 15 ans ou le fait de le priver d'aliments ou de soins, l'outrage public à la pudeur, l'attentat à la pudeur, le proxénétisme, le viol sur mineur, l'excitation de mineur à la débauche, l'exposition et le délaissement d'enfant, l'enlèvement et le détournement de mineur. Avec l'émergence des phénomènes comme la cyber criminalité, la pornographie et le détournement de mineur via Internet, le tourisme sexuel des enfants,

la pédophilie, le viol collectif, le travail des enfants, le châtement corporel des enfants, la traite des enfants, la révision du code pénal apparaît urgente.

La loi n° 1-63 du 13 janvier 1963 portant code de procédure pénale. Cette loi qui crée, en son titre IX, les juridictions spécialisées pour enfants (juge des enfants, tribunal pour enfants, cour criminelle des mineurs) avec une procédure spéciale, pose le principe de la primauté des mesures éducatives sur la sanction pénale et le principe de l'irresponsabilité pénale, absolue pour les enfants de moins de 13ans et relative pour les 13 ans et plus.

En somme quatre problèmes majeurs limitent la réponse juridique :(i) la méconnaissance, la non application et la mauvaise application de cet arsenal juridique par la plupart des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance ;(ii) la désuétude et la caducité de nombreuses dispositions de ces lois et décrets ; (iii) le vide juridique en matière de protection sociale ou d'aide sociale à l'enfance ;(iv) l'émergence des nouveaux phénomènes non pris en compte par ces textes.

II.1.4. DPLE/UNICEF, Evaluation de la justice des mineurs au Congo Brazzaville, Brazzaville, mars 2005

Cette enquête, menée en République du Congo, met en avant différentes critiques à l'égard du fonctionnement de la justice des mineurs. Il est ainsi établi que les commissariats de quartiers, anciennement appelés PSP, ne respectent pas les conditions de détention des mineurs, ces derniers n'étant pas séparés des adultes. Les enfants sont parfois détenus sans que leur famille soit informée de leur situation et ainsi restent en garde à vue plus que le délai autorisé par la loi. Des vices de procédures ont aussi été observés car les mineurs en détention provisoire, à Brazzaville, ne sont pas toujours déférés au parquet, comme la loi l'exige. Pour autant, l'OCDH de Pointe Noire explique que cette procédure est appliquée au niveau de la ville.

Cette enquête montre que, ni les enfants, ni les forces de l'ordre, ne connaissent ni n'appliquent le droit des enfants. Ainsi, les enfants ignorent l'existence et le rôle de la juge des enfants et les normes nationales et internationales relatives aux droits de l'enfant sont méconnues de la police, des parents ainsi que des services sociaux. La protection des mineurs ne semble pas être une préoccupation en République du Congo.

II.1.5. UNHCHR, Convention relative aux droits de l'enfant: « réponses écrites du gouvernement de la République du Congo à la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du rapport initial de la République du Congo », 43^e session, 2006.

Cette étude mentionne deux programmes de réinsertion des enfants de la rue mis en place par les pouvoirs publics en 2004-2005 : avec l'appui de l'UNESCO, le CIREV a réinséré 12 enfants de la rue dans des petits métiers. Le projet pilote de réintégration familiale des enfants de la rue, initiée par le Ministère des Affaires sociales et de la famille, est également évoqué. Il a reçu le soutien financier de l'UNICEF à Brazzaville et Pointe Noire entre 2005-2007.

Dans son plaidoyer pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNHCHR, demande au Congo de renforcer le soutien aux ONG en allouant les fonds nécessaires pour leur fonctionnement et la réalisation d'activités communes.

II.2. Etudes sur les enfants de la rue

II.2.1. LIBALI B. et al. Enquête sur la réinsertion sociale des enfants de la rue à Brazzaville. Brazzaville : UNESCO et APTS, mars 2000.

Cette enquête a été menée par l'Union pour l'Etude et la Recherche sur la Population (UERPOD) réalisée avec l'appui de l'UNESCO, en 2000. La situation d'après-guerre laissait apparaître un nombre important d'enfants dans la rue. Elle a analysé le profil de 778 enfants de la rue à Brazzaville.

Les chercheurs y donnent une définition de l'enfant de la rue. Selon eux, ce sont « des sujets qui échappent au contrôle de toute structure, même familiale et vivant au jour le jour grâce aux revenus tirés de la mendicité, du larcin ou de certaines activités comme le lavage des voitures, la vente de friandises, etc... ».

Ils identifient ensuite l'origine de ces enfants. A cette époque, Il est apparu que 43,1% des jeunes étaient originaires de Brazzaville et 35,3% de Kinshasa. Les données sur leur situation familiale montraient que, 50,4% avaient leurs parents en vie, que 20,4% étaient orphelins de père et de mère et que 26,6% étaient des orphelins « partiels » dont 61,8% avaient perdu leur père.

Pour survivre dans la rue, les enfants mettent en place différentes sortes de stratégies. D'une manière générale, il y a deux catégories d'enfants. Ceux qui n'ont pas d'activité lucrative : ils vivent du vol, du vagabondage et de la mendicité. Les autres ont une activité régulière, des petits boulots mais sont faiblement rémunérés. Les plus récurrents se retrouvent dans le secteur des prestations de service : chargeur de bus (15,4%) ; porteur des colis ou de bagages dans les marchés, les ports et les gares (15,3%) ; cireur de chaussure et cordonnier ambulant (4,8%) ; et laveur de voiture (2,8%). Ils ne permettent pas à l'enfant d'épargner. Il est donc voué à la consommation immédiate et vit au jour le jour.

La mendicité est la deuxième plus grande activité (28,3%) que les jeunes pratiquent. Cette mendicité consiste essentiellement à demander une pièce de monnaie aux passants. Enfin, les activités commerciales représentent 23% des activités citées par les jeunes. Elles consistent en la vente des sachets plastiques dans les marchés, des yaourts, sky et tangawis, d'eau en sachets, d'essence, de cigarettes, de gâteaux et d'arachides. Cette étude a identifié les activités qui permettaient aux enfants de survivre. Ainsi, elle complète les études qui portent sur le profil des enfants de la rue.

II.2.2. NKOUIKA G, LIBALI B., MAFOUKILA C., *Les déterminants du phénomène enfants de la rue à Brazzaville, Brazzaville, 2000.*

Cet article, produit par l'Union pour l'Etude et la Recherche sur la Population (UERPOD), résulte de la même enquête menée en 2000 auprès de 778 enfants de la rue à Brazzaville.

L'analyse montre deux tendances : 47% de ces jeunes ont un parent décédé ; 28,3% entretiennent des relations avec leurs parents régulièrement ; et 35,6% sont en rupture totale.

Leur arrivée dans la rue est liée au suivisme des amis (31,4%) et à l'expression d'une décision personnelle (57,3%). Ces jeunes s'attachent aussi à la vie dans la rue car elle leur permet de gagner de l'argent (32%), et, pour certains, parce qu'ils ne savent pas où aller (30%).

Cette étude apporte un complément d'analyse sur la situation des enfants de la rue. Elle explique les causes qui mènent et qui font que les jeunes arrivent et restent dans la rue.

II.2.3. IRC /UNICEF, Recensement et Enquête sur les enfants de la rue Brazzaville et Pointe Noire, Brazzaville, janvier 2003.

En 2003, cette étude phare a été menée par l'ONG américaine International Rescue Committee (IRC), avec le concours de l'UNICEF et de plusieurs ONG congolaises, auprès de 733 enfants de la rue, à Pointe Noire et à Brazzaville. Ses résultats ont eu un grand retentissement car elle a mis à jour l'évolution croissante du phénomène des enfants de la rue. Elle est devenue l'enquête de référence sur le sujet jusqu'en 2008.

Elle a, entre autre, mis en évidence les caractéristiques relatives au profil des enfants de la rue. Il ressort que 95% des EDR sont des garçons et 5% sont des filles.

Ce travail montre que 49,1% des enfants seraient originaires de Kinshasa et 44,8% de Brazzaville dont 61,2% d'entre eux sont originaires du Pool, la région sud du Congo (UERPOD). C'est la région où se trouvaient les miliciens de Ntoumi, rebelles du gouvernement.

L'âge des jeunes de la rue est compris entre 13 et 15 ans pour 35% des interviewés, 22% pour les 16 à 21 ans et 19% pour les enfants de 9 à 12 ans. Ils ont pour habitude d'évoluer dans les zones commerciales de Brazzaville, comme le port du Beach et le quartier de Poto-Poto.

Au moment du recensement de l'IRC, la plupart des enfants, étaient dans la rue depuis un à six mois ou plus de deux ans. Les raisons principales qui les ont poussés à évoluer dans la rue sont à 40% d'ordre personnel, c'est-à-dire qu'elles sont liées au désir d'indépendance, à la recherche d'aventure, à l'influence des amis. Viennent, ensuite, les raisons d'ordre interpersonnel (32%) qui sont directement liées aux problèmes de maltraitance, de bagarres, de divorces/séparations/décès des parents, à l'accusation de sorcellerie et enfin au manque d'affection. Les raisons économiques représentent 23% des causes qui ont entraîné le départ du foyer. Elles sont essentiellement liées au manque de nourriture et d'argent ou simplement au rejet des parents.

L'enquête a montré avec acuité que les jeunes vivent de nombreux problèmes de violence et d'insécurité. 25,4% des jeunes trouvent qu'il y a beaucoup de bagarres dans la rue ; 19,7% évoquent les problèmes d'insécurité ; 16,9% parlent du souci de dormir à ciel ouvert enfin 14,8% craignent la violence des hommes en uniforme (militaires ou policiers). A Brazzaville, la moitié des enfants ont été battus ou arrêtés au moins une fois.

Il convient aussi de mentionner une autre étude sur l'analyse des capacités des ONG locales réalisée par l'IRC. Cette étude *interne* a été proposée aux associations membres du réseau du REIPER en 2004. L'objectif visé était d'identifier les forces et les faiblesses de leurs capacités de gouvernance et de gestion. Les conclusions font apparaître que les associations sont faiblement dotées en matériel administratif, ce qui ne leur permet pas de gérer avec acuité leurs programmes. Par ailleurs, le personnel est peu qualifié en gestion et suivi de projet socio-éducatif. C'est pourquoi, les responsables de structures ont besoin de recevoir une formation spécifique en la matière.

II.2.4. DGASF, Enquête sur l'enfance vulnérable en milieu urbain et semi-urbain au Congo, Brazzaville, septembre 2003.

Une enquête qualitative et quantitative, menée par la DGASF en 2003, a permis d'identifier plusieurs catégories d'enfants vulnérables ainsi que les facteurs de risques et les déterminants sociaux qui leurs sont associés. Trente trois catégories d'enfants vulnérables ont été établies par rapport à un échantillon de 2563 enfants. Les enfants de la rue représentent 354 enfants dont 67 filles et 287 garçons.

L'enquête identifie au préalable une typologie des enfants vulnérables à partir de données hétérogènes. Les critères identifiés sont les enfants victimes de viol, consommant des stupéfiants, en prise avec la loi, les orphelins, les enfants atteints par le sida, etc....Il est important de prendre cette catégorisation avec précaution car elle n'établit aucune distinction entre l'état de la personne, qui est interchangeable (tels que le handicap, être pygmée...etc.), et une situation provisoire, comme une rupture familiale ou le vécu d'un événement traumatique et ponctuel tel que le viol.

Les auteurs ont interrogés les facteurs qui pouvaient pousser les enfants dans la rue. La première cause citée est la maltraitance au sein du foyer. En outre, le facteur déterminant de l'entrée dans la rue, n'est pas tant la pauvreté que le fait d'être issu d'une famille monoparentale avec plus de cinq enfants à charge. La déscolarisation, la perte d'un parent ou un divorce/séparation, sont envisagés comme des facteurs ayant un impact significatif sur la vie de ces enfants.

A l'époque, différentes structures de référence donnaient une assistance aux enfants vulnérables (l'Ecole spéciale, Case Dominique, espace Jarrot, Caritas, Espace Ecoute Enfants, IRC, centre d'accueil pour mineurs, MDA), chacune ayant sa spécificité :

La scolarisation générale ou spéciale

La formation professionnelle

Les activités génératrices de revenus

L'appui psychologique ou médical

Les faiblesses, concernant l'apport du gouvernement au niveau légal et administratif et son appui technique concernant la formation et/ou appui technique, sont aussi mises en exergue dans cette étude.

Au niveau légal, l'absence de politique et de programme de prise en charge nationale en faveur de l'enfance vulnérable ainsi que la définition d'un cadre juridique pour l'enfant est aussi déplorée. Il semble que le gouvernement ait une faible capacité institutionnelle de prise en charge.

II.2.5. ASSOCIATION SOURIRE D'ENFANT, *demande de financement*, Lyon, 2004.

Ce document a été rédigé par une ONG française, Sourire d'Enfant. Cette ONG n'a pu s'installer au Congo et ouvrir son programme, néanmoins elle propose une typologie intéressante des difficultés liées à l'enfant, pouvant expliquer son exclusion de sa famille.

Les anomalies physiques ou mentales d'un enfant lui font adopter un comportement différent de la norme. Les parents, n'étant pas toujours informés de ces pathologies, se trouvent souvent démunis face aux réactions de leur enfant. Le rejeter devient la solution la plus facile. Comprendre la situation et prendre correctement en charge cet enfant déficient implique une charge supplémentaire à gérer au quotidien. Les *enfants handicapés* en sont l'exemple : ils posent de nombreux problèmes de prise en charge qui ne peuvent être supportés par une famille démunie. Les parents peuvent alors être enclins à maltraiter et à rejeter cet enfant.

Les *enfants délinquants* (vol, drogue...) nécessitent aussi une prise en charge spécifique que les parents n'arrivent souvent pas à assumer. De ce fait, le jeune part de lui-même ou est chassé de son foyer.

Les *enfants surdoués*, se sentant souvent mal à l'aise dans leur foyer, sont également taxés d'avoir des comportements étranges. Souvent, ils partent d'eux-mêmes.

Les *enfants exploités ou abusés ou sexuellement, maltraités* sont monnaie courante. Par exemple, les jeunes venus d'Afrique de l'ouest sont traditionnellement accueillis dans la famille élargie. Normalement, la famille doit envoyer l'enfant à l'école et s'occuper de lui comme si c'était son enfant. Malheureusement, l'enfant peut se retrouver facilement esclave de la famille. La fuite est donc le moyen de survie le plus évident pour l'enfant.

Enfin le cas des *enfants dits sorciers* est de plus en plus fréquent à Brazzaville car de nombreux enfants viennent de Kinshasa. En fait, on observe que ces accusations de sorcellerie sont souvent basées sur le désir de se débarrasser de l'enfant (pour obtenir un héritage, dans le cas d'un remariage, etc.) ou de trouver une explication à des malheurs. Les signes de sorcellerie sont presque toujours des symptômes de maladies physiques ou psychologiques facilement guérissables. Le problème est que ces accusations peuvent pousser l'enfant à être lui-même convaincu qu'il est un sorcier.

II.2.6. ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE, Evaluation et stratégies d'intervention en vue de l'ouverture d'un projet 'enfants des rues' au Congo-Brazzaville, Paris, Juillet 2004.

Cette enquête de terrain, d'une durée de trois mois, a été autant une « étude de milieu » qu'une étude de faisabilité aboutissant à un projet d'intervention pour l'ONG ASI. Deux axes d'étude ont été retenus. Il a été question d'identifier les structures et leurs domaines d'intervention en matière de prise en charge des enfants des rues (logement, nourriture, etc.), puis de mener une enquête par questionnaire auprès de 50 garçons et 50 filles des rues pour connaître leurs aspirations d'avenir. Deux tranches d'âge ont été retenues : 10-14 ans et 15-19 ans. L'apport de cette étude est surtout pertinent pour appréhender le profil des filles et leurs activités :

70% d'entre-elles pratiquent la prostitution pour survivre et 20% se débrouillent comme elles peuvent, avec des petites activités ponctuelles, grâce au copain ou à un membre de la famille.

Les jeunes professionnelles du sexe sont en décalage avec le rythme de la société, mais elles gagnent leur vie. Une comparaison, entre le revenu moyen d'un garçon de la rue et d'une fille de la rue, montre que les filles gagnent mieux leur vie. Les revenus journaliers des jeunes garçons sont assez faibles : 36,5% gagnent entre 500 à 1000 FCFA par jour ; 26,8% de 1100 à 2000 FCFA par jour ; 17,5% de 2200 à 4000 FCFA par jour. Les revenus des jeunes filles, quant à eux, sont plus conséquents : 26% gagnent entre 1000 et 2000 FCFA quotidiennement ; 34% entre 2000 et 5000 FCFA par jour ; 32% plus de 5000 FCFA et au delà. Les filles expliquent que le prix des passes varie en fonction de leur clientèle. Elles fréquentent aussi bien les étrangers, que les garçons de la rue, les sentinelles (gardiens de nuits), les gendarmes ou les militaires, des « sénégalais » (commerçants ouest africains d'origines diverses). Elles ne vont pas souvent à l'hôtel trop coûteux. Elles travaillent dans leur parcelle, des lieux obscurs, dans la rue, etc.

40% des filles disent vivre dans l'insécurité au quotidien et 28% craignent les problèmes de violences sexuelles.

L'enquête montre aussi que ces filles ont de nombreux besoins en matière de santé de la reproduction et de prévention. Leur activité les expose à de nombreuses maladies de la peau, aux IST et au VIH/sida. Un tiers des filles disent se protéger « parfois » lors des rapports sexuels et 15% d'entre elles étaient infectées au moment de l'enquête. Les filles, âgées de 16 à 20 ans (32%), ont demandé à être plus informées sur les risques de transmission et de contamination liés aux IST et au VIH/sida. Les filles, entre 12-15 ans (32%), souhaitent, quant à elles, être informées sur les moyens de contraception et le fonctionnement du cycle menstruel. En effet, la plupart ne savent pas où aller se soigner et ne se protègent pas systématiquement lors des rapports sexuels.

Cette étude met en perspective la place des filles dans la problématique des enfants de la rue en l'abordant par l'angle du rapport au VIH/Sida ainsi que par l'élaboration du projet professionnel.

II.2.7. OCDH, Rapport sur le travail des enfants de la rue et la condition de l'enfant de la rue dans la ville de Pointe Noire, Décembre 2006.

L'association Observatoire Congolais des Droits de l'Homme a mené un plaidoyer en faveur des enfants de la rue. Une étude, menée en décembre 2006, fait état des conditions de vie de ces jeunes vivants à Pointe Noire. Elle mentionne les activités qu'ils exercent ainsi que les causes qui les ont amenés dans la rue. Lorsqu'ils évoluent dans la rue, ces jeunes sont victimes d'abus en tout genre comme le vol, le racket, les bagarres, les passages à tabac, l'exploitation par les aînés de la rue ou les hommes en uniforme, etc. Ce plaidoyer tente de mettre en avant les responsabilités qui incombent à l'état, aux parents ainsi qu'aux structures d'aide sociale en matière de protection des enfants en danger.

II.3. Documents du MSASF

II.3.1. MASF, Cadre stratégique national en faveur de l'enfance vulnérable, 2008

Au Congo, le Ministère des Affaires Sociales et de la Famille, en collaboration avec l'UNICEF, est en charge des problématiques relatives à l'enfance. En 2008, un nouveau plan d'action en faveur des enfants et des femmes du Congo a été défini. « *D'ici 2013, les acteurs institutionnels ont formulé et mis en œuvre un cadre de politiques de protection de l'enfance et amélioré l'accès des enfants plus vulnérables aux services de protection grâce à l'habilitation des compétences et la promotion de leurs droits* ». Il s'articule autour des quatre grands axes suivants :

(1) Développement des services de protection de l'enfance ; (2) Protection des plus vulnérables ; (3) Lutte contre la maltraitance et la violence qui intègre un projet « enfant des rues » ; (4) Prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables. Ces activités sont menées conjointement avec l'UNICEF et visent à promouvoir les droits de l'enfant au Congo. Ce travail de cartographie consiste à la première étape de ce processus national.

Ce document a établi une typologie très détaillée du profil des enfants de la rue. Elle va constituer notre point de départ à la nouvelle réflexion sur les EDR.

II.3.2. PIROT B., Proposition de plan d'action « enfants des rues » pour la DGASF, 2008

Ce document propose au MASF d'intervenir autour de quatre axes pour mettre en place une stratégie afin de coordonner les actions et les politiques nationales en faveur de l'enfance vulnérable :

Adoption d'une charte déontologique qui permettrait de s'accorder sur une définition commune et d'une charte sur l'enfant de la rue ;

Création d'un dispositif d'intervention à Brazzaville et à Pointe Noire ;

Développer des partenariats avec la société civile ;

Former les agents des ministères et le personnel des associations qui travaillent sur les dispositifs de prise en charge des jeunes.

Ce document montre l'intérêt du gouvernement sur la question de la dynamisation et la coordination des actions sociales entre les pouvoirs publics et les OSC (organisations de la société civile).

II.4. Etudes en sciences humaines et sociales

II.4.1. De BOECK F. et HONWANA A., « Faire et défaire la société : enfants, jeunes et politique en Afrique », *Politique Africaine*. N°80, Décembre 2000.

Ce numéro spécial, consacré à la situation des jeunes et des enfants de la rue en Afrique, est coordonné par F. De Boek et A. Honwana. Ces chercheurs travaillent sur l'imaginaire social, collectif et historique qui entoure le phénomène des enfants de la rue à travers plusieurs mégapoles africaines. « Influence émergente » ou « submergés par le pouvoir », telles sont les deux analyses proposées par les auteurs, sachant qu'ils associent plus cette jeunesse à une culture de la résistance et de la créativité face à la crise actuelle. F. De Boek explique notamment comment en RDC « les enfants sont devenus une source d'infortune dans l'imaginaire social collectif ». Prenant l'exemple des émissions de télévision qui montrent des enfants « dits sorciers » dans des groupes publics, il observe que la population banalise la stigmatisation de certains enfants en les taxant « d'enfants sorciers ». Comme il est souligné dans l'article, « la satanisation croissante des enfants exprime de façon allégorique la crise sociale ».

Cette étude permet d'étayer une réalité qui existe à Brazzaville, celle des enfants dits sorciers. Ce fait social originaire de Kinshasa, a certainement été exporté avec les jeunes kinois qui représentent près de la moitié des enfants de la rue du Congo.

II.4.2. GENTILE M. F., Garçons et filles en situation de rue. Pertinence analytique des notions de genre et de rapports sociaux de sexe, Actes du 1er Congrès du GIS Amérique latine, Université de La Rochelle, novembre 2005.

L'auteur a travaillé en Amérique Latine, à Buenos Aires. Elle explique que le phénomène des enfants de la rue s'est essentiellement développé dans les années 80. « *C'est l'expression emblématique du processus d'appauvrissement et d'inégalités sociales auxquelles ces populations urbaines sont exposées* ».

Il montre que la dynamique des genres est une question sous traitée dans la littérature relative aux enfants de la rue. Il explique que le phénomène des enfants de la rue est majoritairement masculin car les hommes sont attachés à l'espace public tandis que les femmes sont plus associées à l'espace privé de la maison et des enfants. Ainsi, son étude dans un centre d'accueil pour mineurs met en évidence que les filles quittent plus tardivement le foyer et que, lorsqu'elles se retrouvent dans la rue, elles maintiennent plus facilement un lien avec le domicile et la famille que les garçons. Les filles sont plus

attachées au foyer car traditionnellement c'était un moyen de contrôle social de leur sexualité. Aussi, une fille qui tombe en grossesse dans la rue est un stimulus pour sortir de celle-ci et se stabiliser.

Enfin, Il explique que les enfants des rues ne sont jamais en rupture totale avec leur famille et qu'il y a plutôt un processus d'alternance entre la rue, la maison et l'institution.

II.5. Conclusions de la revue documentaire

Les études menées analysent essentiellement les « causes » qui mènent les jeunes dans la rue, les activités qu'ils y exercent pour survivre et les différentes situations de violence auxquelles ils sont exposés. Les représentations sociales et culturelles des jeunes sur les questions de la famille, de l'éducation, de la formation professionnelle et du VIH/sida sont rarement abordées, exceptées dans les recherches de type universitaire.

Les lacunes de certains documents sont nombreuses, tant sur les thèmes abordés, que sur les questions de méthodologie. La plupart des enquêtes sont basées sur une méthode ethnographique de recueil des données mais sans réelle analyse. Généralement, les enquêteurs ont recours à la méthode des questionnaires fermés ne laissant que peu de place à l'approche des représentations sociales.

D'autres manquements renvoient à l'identification des besoins des jeunes en matière d'information sur les questions élémentaires de survie telles que l'hébergement, l'accès à la santé, à l'éducation, leur vécu dans la rue, leur perception de l'avenir, etc.

En outre, l'analyse de la problématique sur la question du genre est souvent évincée dans la littérature concernant l'Afrique. Le phénomène des enfants de la rue est perçu comme étant essentiellement masculin. A contrario, en Amérique Latine cette problématique du genre commence à être envisagée. C'est pourquoi, un article a été emprunté à la littérature de ce continent afin d'éclairer la problématique congolaise.

Enfin, les documents présentent une description des structures plutôt qu'une réelle évaluation de leur capacité et de leurs méthodes de prise en charge des jeunes. De fait, il est difficile de déterminer si les structures offrent réellement des chances de réinsertion sociale et professionnelle aux jeunes de la rue, et de déterminer les pratiques exemplaires en matière de programme. En effet, si une méthode de prise en charge fonctionne et qu'elle peut être analysée, elle peut être transposée.

La réalisation de ces études a permis d'identifier les causes du phénomène EDR au Congo. C'est un travail préliminaire qui peut servir de socle pour approfondir les programmes de prise en charge, mais également pour mener des études futures qui traiteront d'autres aspects de la problématique des enfants de la rue.

II.6. Recommandations

Il serait pertinent de faire un recensement exhaustif du nombre de filles et de garçons des rues et des jeunes, évoluant quotidiennement dans la rue, en vue de saisir l'ampleur de ce phénomène par rapport à celui des enfants vulnérables. A ce titre, il serait utile de définir les critères qui permettent d'identifier l'enfant de la rue et l'enfant vulnérable congolais, afin que les acteurs juridiques, policiers, et les OSC aient un socle commun de concertation. Sur cette base, un recensement des enfants de la rue et des enfants vulnérables pourrait ainsi être réalisé.

Mener une enquête qui traiterai des représentations de l'enfant de la rue et son rapport aux institutions de prise en charge afin d'aider les travailleurs sociaux du personnel de la justice et des hommes en uniforme à mieux saisir la situation sociale, économique et culturelle de ces jeunes. Cela permettrait de « sortir » de l'analyse simpliste qui consiste à percevoir l'enfant comme étant un bourreau ou une victime - une stigmatisation négative ou positive.

Mener une étude approfondie sur la situation des filles de la rue afin de la départir de la situation des professionnelles du sexe car le phénomène est peu documenté.

Dispositif de prise en charge « enfants de la rue » des Pouvoirs Publics

III.1. Les Circonscriptions d'Action Sociale

En République du Congo, l'action sociale est mise en œuvre par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et de la Famille et au niveau des quartiers par les Circonscriptions d'Action Sociale (CAS). Le 12 Janvier 2009, un décret a reconnu officiellement l'existence juridique des Directions départementales et des CAS. Elles sont présentes dans chaque arrondissement de Brazzaville et de Pointe Noire. Leur mandat reste encore à être officiellement défini et mis en œuvre par le Ministère.

Néanmoins, certaines CAS, ont été parties prenantes dans la mise en œuvre d'un programme pilote sur la réinsertion des enfants de la rue du MSASF. Entre 2005 et 2007, deux équipes pluridisciplinaires -composées d'un psychologue, d'une assistante sociale, de deux éducateurs et d'un coordinateur - y ont participé, avec le soutien de l'UNICEF. Le programme a été mené auprès de 100 enfants de la rue de Brazzaville et Pointe Noire. Les objectifs étaient d'identifier les jeunes, les réinsérer dans leur famille tout en leur proposant de suivre une formation professionnelle ou de mettre en place une activité génératrice de revenu (AGR). Les résultats de ce programme montrent que 89 jeunes ont été durablement réinsérés.

Force est de constater que les CAS n'ont pas toutes reçu l'information nécessaire pour mener à bien ce projet. De plus les moyens financiers mis à leur disposition ne sont pas suffisants pour assurer un suivi.

Les agents des CAS souhaiteraient que leurs compétences soient renforcées dans le domaine de la prise en charge sociale et dans le domaine de la connaissance des acteurs de la société civile qui œuvre conjointement sur le terrain.

III.2. La Direction de la protection légale de l'enfance

La direction de la protection légale de l'enfance se compose d'une administration centrale avec un secrétariat qui se trouve au Ministère de la justice et de services déconcentrés dans les départements. Le niveau central a la charge de mettre en œuvre des politiques en matière de protection judiciaire de l'enfance. Les services déconcentrés ont mission de proposer aux juges des enfants des mesures éducatives et de les mettre en œuvre au profit des mineurs en danger ou délinquants. Ces services sont de deux types : (i) quatre services d'action éducative en milieu ouvert situé à Brazzaville, à Pointe-Noire, à Dolisie et à Nkayi ; (ii) le centre rééducation des enfants délinquants de Louvakou, centre créé le 11 novembre 1951, a été transformé en collège et le centre pour mineurs de Brazzaville, détruit pendant la guerre du 5 juin 1977, se trouve en phase terminale de réhabilitation.

Pour mettre en œuvre les mesures éducatives (suivi éducatif en milieu ouvert ou en institutions) en faveur des mineurs qui leur sont confiés par les juridictions des mineurs, les services de la protection légale de l'enfance sont constitués d'équipes pluridisciplinaires composées d'administrateurs, de psychologues, d'éducateurs, d'agents techniques d'éducation, d'assistants sociaux et d'enseignants. Actuellement, ces services manquent de personnels qualifiés. La plupart d'entre eux sont des enseignants et des assistants sociaux mis à la disposition du ministère de la justice par le biais des détachements.

Le juge des enfants

Au regard, notamment, des articles 328, 329 et 330 de la loi n° 073/84 du 17/10/1984 portant code de la famille, le juge des enfants est le personnage clé en matière de protection des enfants en danger c'est-à-dire des enfants dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. Les enfants en danger sont nombreux, divers et variés : fugues, larcins, maltraitance, violences, viol, négligence, abandon, délaissement, privations de soins et d'aliments, prostitution...

Toute extraction temporaire d'un enfant de sa famille, toute décision de placement d'un enfant abandonné, jeté ou trouvé dans une famille d'accueil ou dans un centre ou établissement public ou privé est du ressort exclusif de ce magistrat. Malheureusement, depuis plus de dix ans cette mission est peu opérationnelle. Il en résulte que des centres privés de prise en charge d'enfants abandonnés agissent sans pour autant avoir d'ordonnance de placement du juge des enfants. C'est pourquoi certains abus sont parfois commis comme ça peut être le cas avec la vente d'enfants. En matière pénale, le juge des enfants est compétent à juger les délits moins graves imputés aux enfants. Pour cela, il ordonne préalablement une enquête sociale, prioritairement la liberté surveillée ou le placement dans un centre éducatif pour mineurs, puis exceptionnellement le placement en prison.

Le Parquet

Le Procureur de la République et les substituts participent à la protection de l'enfance, mais aussi à la répression des infractions commises *par ou sur* des mineurs, souvent de manière indistincte c'est-à-dire sans tenir compte des procédures propres à l'enfance délinquante ou à l'enfance en danger. En effet, de nombreux enfants auteurs d'infractions sont incarcérés sans que le juge des enfants ne soit saisi. Cela est dû à la méconnaissance des lois relatives à l'enfance en danger et à l'enfance délinquante ; laquelle méconnaissance était mise en évidence par l'évaluation de la justice des mineurs réalisée en 2004 et publiée en 2005. .

En 2003, la DPLE a pris part à l'enquête commanditée par l'IRC, sur la situation des enfants de la rue et elle a aussi participé à différents séminaires qui ont eu lieu sur le « travail social » en 2008, dispensés par l'école d'éducateurs spécialisés de Lille (France) et soutenu par Auteuil International. Ces formations visaient à renforcer les capacités des travailleurs sociaux de la fonction publique.

Actuellement, la DPLE n'a presque pas d'actions conjointes avec l'action sociale pour plusieurs raisons :

Le manque de moyen ;

Les organisations de la société civile méconnaissent son existence ;

Leur collaboration avec le service social de la maison d'arrêt et la police est limitée.

III.3. La police et les commissariats de quartier et centraux

Les enfants commettant des délits peuvent être interpellés par différentes brigades de la police, chacune d'elle ayant une mission d'intervention spécifique. Certaines dépendent du ministère de la sûreté de l'état et d'autres de la police. La procédure veut qu'à la suite de toute interpellation l'EDR soit :

Placé en garde à vue dans le commissariat de quartier le plus proche dans un secteur dédié aux mineurs;

Que ses parents soient prévenus ;

Qu'il soit déféré au parquet afin que la/le juge pour enfant se saisisse du suivi du dossier.

La situation actuelle montre que de nombreux manquements et vices de procédure existent.

Le temps de détention prévu par la loi est de 48h mais la réalité montre que les jeunes peuvent rester en détention entre 7 jours et 15 jours. Des enfants interviewés ont même prétendu être restés un mois. Les mineurs de moins de 13 ans ne peuvent être détenus mais doivent être directement référés au parquet, à la juge pour enfant.

A Brazzaville, quand un mineur est appréhendé, la police fait appel à la télévision en vue de diffuser les portraits de l'enfant pour faire appel aux parents. Ils viennent généralement nourrir leur enfant et ce dernier est rapidement remis en liberté, si son délit n'est pas grave, moyennement des frais de sortie. Lorsque l'enfant est en rupture familiale et/ou originaire de Kinshasa, la famille n'est pas joignable. Dans ces cas, la durée de la garde à vue est souvent prolongée jusqu'à ce que le commissaire prenne la décision de libérer l'enfant. Il retourne alors dans la rue car les services de police ne collaborent, ni avec les structures susceptibles de prendre en charge les enfants, ni avec les cliniques juridiques à qui ils pourraient se référer pour suivre la situation du jeune.

A Pointe Noire, la maison d'arrêt n'a pas de quartier de détention des mineurs. De ce fait, lorsqu'un mineur y arrive, le juge pour enfant est contacté pour qu'il suive son dossier. Au niveau des commissariats de quartier, le traitement des enfants est similaire à celui de Brazzaville. Si l'enfant a été identifié par le Samu Social, ce dernier assure le suivi alimentaire, sanitaire et judiciaire de l'enfant. Ce dispositif de prise en charge n'existe pas à Brazzaville.

Au Congo, les conditions de détention provisoire dans les commissariats ne sont pas encore respectueuses des droits de l'enfant car leurs locaux n'ont bien souvent pas de quartier des mineurs. Ces derniers sont donc maintenus en détention avec les adultes. Les nouveaux commissariats de quartiers prévoient l'aménagement de cette cellule destinée aux mineurs mais les anciens n'ont pas les conditions matérielles nécessaires pour le faire.

Les jeunes détenus ont évoqué les problèmes de violences rencontrées –passage à tabacs, sévices corporels, l'usage du fouet, etc. –lors de leur passage au commissariat. Les responsables de police expliquent que certains agents de l'ordre ont « des problèmes de discipline » car ils ne sont pas formés aux questions des droits de l'enfant. De plus, le service social de la police est défini sur l'organigramme mais il n'est opérationnel.

III.4. Le parquet et la maison d'arrêt

Lorsque l'on envisage la prise en charge des enfants de la rue, le volet pénal est essentiel. L'enfant de la rue peut être simultanément victime (situation d'abandon, exclusion familiale, stigmatisation, etc.) ou coupable de délits divers. La pauvreté et la vie dans la rue amènent souvent les jeunes sur le terrain de la petite délinquance juvénile (vol à l'étalage, petit banditisme, violences sur la voie publique, altercations, etc.). A ce titre, la maison d'arrêt est aussi une instance de prise en charge des enfants de la rue.

La procédure congolaise stipule qu'un enfant de moins de 13 ans est immédiatement référé au juge pour enfant, tandis que les autres ont une première étape au commissariat de 48h. Selon la gravité du délit commis par le jeune, le commissaire envisage de le libérer ou de poursuivre la procédure en le déférant au parquet où il sera jugé. En matière de protection judiciaire, l'enfant en danger doit être suivi par le juge pour enfant. Pour autant, à Brazzaville, c'est le procureur qui, actuellement, réfère les enfants à la maison d'arrêt.

Au moment de l'enquête, trente quatre jeunes étaient détenus dans le quartier des mineurs dont l'un d'entre eux était un enfant de la rue de Brazzaville et huit autres étaient originaires de Kinshasa. Une fille de la rue est également incarcérée dans le quartier pour femmes. Pour certains, ils attendaient d'être jugés depuis plus de six mois.

Le service social de la Maison d'arrêt, en charge du quartier des mineurs, est géré par deux assistantes sociales. Elles entreprennent les médiations auprès des familles et assurent les conditions de détention des mineurs. Ce service n'est, ni en lien avec les circonscriptions d'action sociale, ni avec la police, ni avec les organisations de la société civile. Cependant, avant la guerre, il avait la possibilité de placer les enfants délinquants dans deux centres de rééducation : celui de Louvakou, à Dolisie et celui du Père David (œuvre sociale de la congrégation des Spiritains du Congo), juste derrière la Maison d'arrêt. Après 1998, ces centres ont fermé.

Souvent, après leur sortie de la Maison d'arrêt, les enfants retournent dans la rue, sans suivi, ce qui ne les aide pas à changer de comportement. Ce cercle vicieux, conséquence d'une rupture dans la prise en charge, pourrait être évité si le service social était en lien avec les structures de prise en charge ou ONG, mais aussi, si la DPLE prenait le relais du suivi. De plus, les ONG connaissent peu les questions juridiques et judiciaires relatives aux enfants.

Il faut noter qu'en 2002, une initiative a été mise en place au sein du Comptoir Juridique Junior avec la création des cliniques juridiques. Ce projet a mis en œuvre un accompagnement juridique des personnes qui avaient besoin d'une assistance juridique à Brazzaville et à Pointe Noire notamment. Il a ciblé les populations vulnérables comme les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les femmes victimes de violences, les minorités ethniques comme les problèmes de stigmatisation des populations autochtones dites « Pygmées ».

Concernant les enfants de la rue, les cliniques juridiques expliquent qu'il est difficile de sensibiliser ce public à ses droits et de les suivre car ils nécessitent une prise en charge globale spécifique. Elles sont souvent limitées dans leur accompagnement, faute de moyens financiers et parce qu'elles ne sont pas encore en lien avec les services sociaux habilités à prendre en charge des enfants de la rue. Elles suivent parfois des dossiers des jeunes en prise avec la loi pour les référer au Parquet. A Pointe Noire, lorsqu'un enfant vulnérable ou de la rue est identifié par les chefs de quartiers ou par des Eglises, le jeune peut être orienté vers une clinique juridique qui prend contact avec le tribunal pour le référer au juge pour enfants.

III.5. Recommandations

De manière générale, pour améliorer la prise en charge sociale, juridique et judiciaire des enfants de la rue, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre la police (commissariats central et de quartier) et la justice (Juge pour enfants, DPLE, maison d'arrêt) et les CAS. La Direction Générale des Affaires Sociales et de la Famille serait chargée de coordonner et superviser les actions entre ces différents acteurs. En outre, mener un plaidoyer, pour la promulgation de la loi de protection de l'enfant et des textes d'application, permettrait de renforcer le cadre légal pour l'enfant de la rue et plus largement pour l'enfant vulnérable. Il serait également utile de vulgariser ce code aux OSC.

Au niveau des CAS :

- ✓ Il serait pertinent de renforcer les capacités des fonctionnaires sur les questions de prise en charge sociale et de leur octroyer les moyens financiers nécessaires pour travailler avec la population et les OSC impliquées.
- ✓ Le rôle et l'implication de la DPLE doivent être renforcés dans le processus de prise en charge des enfants de la rue notamment en faisant connaître ce service aux ONG. Elles pourraient ainsi avoir recours à la DPLE lorsqu'elles se trouvent confrontées à des situations qui nécessitent un recours à la justice.
- ✓ Un représentant des CAS pourrait participer aux réunions du REIPER en vue de renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et les OSC

Au niveau des services de police :

- ✓ Ils jouent un rôle important dans la mesure où ils sont susceptibles d'établir le premier contact dans la rue avec l'enfant. A ce titre :
- ✓ Pour faire appliquer la convention des droits de l'enfant et le code de protection de l'enfant, il serait pertinent qu'un module, concernant les droits des enfants et le code de la famille, soit

inclus dans le cycle d'apprentissage des agents des forces de l'ordre afin qu'ils aient une autre perception des jeunes en détention et qu'ils puissent prendre en charge des mineurs de manière adaptée. Il s'agirait également de mettre en place un service social au sein des commissariats, qui coordonnerait les médiations entre les enfants, les familles, les institutions de prise en charge et la maison d'arrêt.

- ✓ Une brigade des mineurs pourrait être constituée afin de suivre, entre autre, la situation des jeunes de la rue en vue de leur apporter une protection sociale adéquate.
- ✓ Enfin, il est nécessaire d'aménager un quartier des mineurs dans les commissariats de quartier et au commissariat central afin de séparer la prise en charge des jeunes et des adultes.

Au niveau de la maison d'arrêt :

- ✓ Le service social devrait se rapprocher du réseau du REIPER afin de mener un suivi continu des enfants de la rue. A Pointe Noire, il pourrait se rapprocher du SSPN et à Brazzaville, de l'Espace Jarrot, ces deux structures drainant l'essentiel des enfants de la rue.
- ✓ Renforcer les capacités du service social de la maison d'arrêt en donnant aux assistantes sociales la possibilité de suivre les dossiers au niveau du Parquet. Cela permettrait d'accélérer les procédures et de ne pas excéder le temps de détention.
- ✓ Pour améliorer la prise en charge des enfants de la rue, un centre de rééducation des mineurs pourrait être ouvert et travailler en lien avec la juge pour enfants, la DPLE et la Maison d'arrêt.
- ✓ Il serait pertinent de développer des partenariats avec les cliniques juridiques afin de rendre accessible au grand public la convention des droits de l'enfant et la législation qui concerne la protection des mineurs dans les quartiers.

Dispositif de prise en charge des enfants de la rue des OSC

L'enquête, menée auprès des structures de prise en charge des EDR, a dévoilé que les enfants de la rue sont moins nombreux qu'il n'y paraît car ils sont mêlés aux enfants vulnérables évoluant dans la rue. Par ailleurs, aucune structure, spécifiquement destinée aux filles de la rue, n'existe. Elles sont plutôt prises en charge dans des centres mixtes où des filles vulnérables, des filles mères et EDR se retrouvent.

Cette enquête a aussi permis de cibler les structures qui proposaient l'éducation et la réinsertion des enfants vulnérables au sens large du terme (impliquant les enfants de la rue) par la formation professionnelle, la scolarisation et la mise en place d'activités génératrices de revenu (AGR).

Trente quatre structures ont été rencontrées dont dix travaillent directement avec les enfants de la rue. Les autres travaillent avec des enfants vulnérables sur le volet prévention ou celui de l'insertion par la formation professionnelle et la scolarisation. Les orphelinats n'ont pas été inclus dans cette enquête car ils proposent « normalement » un cadre socioéducatif aux enfants ce qui les expose moins aux risques de la rue. Ces structures présentant une grande hétérogénéité de modalités de prise en charge, elles ne seront pas présentées en détail dans le texte mais elles seront annexées dans le répertoire à l'aide d'une fiche technique récapitulative. Il est donc question d'analyser la capacité des structures de prise en charge des enfants de la rue spécifiquement.

En République du Congo, sept organisations de la société civile (OSC) s'occupent de neuf structures de prise en charge (certaines ont deux centres). Cinq sont à Brazzaville et quatre sont à Pointe Noire. Quatre structures spécialisées dans la prise en charge des enfants vulnérables seront associées aux structures EDR car leur démarche de prise en charge est basée sur les mêmes modalités.

IV.1. Les structures de prise en charge des enfants de la rue

IV.1.1. Définition et typologie

Ces structures prenant en charge les enfants de la rue se trouvent à l'interstice entre la société et la rue. Elles jouent le rôle de tampon ou d'intermédiaire pour les jeunes désocialisés. Elles leur permettent de recréer un lien avec la société et le monde des adultes avec lesquels ils sont en rupture. C'est le premier pas du jeune vers la société.

A la différence des orphelinats où l'enfant est pris en charge durant toute son enfance, ces centres ont une fonction de *transit* et de *mise à l'abri de la rue* avant que l'enfant ne se stabilise et réintègre sa famille ou s'installe chez lui. L'orientation actuelle préconise le retour en famille avant toute autre alternative.

Par ailleurs, lorsque les structures aident le jeune à mettre en place son projet de vie, ce dernier retient généralement deux options : la scolarisation pour les plus jeunes et la formation professionnelle pour les autres. Les centres de prise en charge ont rarement la capacité de prendre en charge et de former

les jeunes simultanément. C'est pourquoi, ils travaillent en partenariat avec des écoles, des ateliers, des centres de formation professionnelle et des centres de santé ou hôpitaux (pour la prise en charge médicale).

Trois types de structures pour enfants de la rue proposent un appui :

Le centre d'écoute ou d'accueil de jour met à la disposition des jeunes un espace où ils peuvent se laver, prendre un repas, trouver des soins de santé primaire – bobologie- du repos et une écoute sociale et parfois psychologique. Ces centres, au nombre de trois, visent à restaurer ponctuellement les besoins fondamentaux des enfants de la rue.

Le centre d'hébergement assure la prise en charge globale des enfants et leur réinsertion sociale par la scolarisation ou l'apprentissage professionnel. Les enfants hébergés sont placés sur ordonnance du juge pour enfants. La situation de certains enfants étant particulièrement conflictuelle, il est impossible d'envisager une réintégration familiale. Les centres d'hébergement jouent alors le rôle de tuteur légal, le temps que l'enfant devienne majeur. Ces centres, au nombre de neuf, répondent aux besoins fondamentaux de l'enfant que la famille prend normalement en charge à savoir : un hébergement, une sécurité affective, un appui pour la scolarité ou la formation professionnelle, etc. Les structures prennent le plus souvent en charge les enfants jusqu'à 16 ans. Au delà, l'adolescent a souvent besoin d'indépendance et l'encadrement du centre n'est plus suffisamment efficace pour répondre à ses attentes. Habituellement, ils ne sont plus pris en charge à cet âge pour ne pas déstabiliser la situation des plus jeunes. Le défi est donc de les rendre autonome avant leur majorité.

Enfin, **les structures mobiles d'aide** (au nombre de deux) vont à la rencontre des enfants dans la rue. Ces équipes sont généralement pluridisciplinaires et travaillent le plus souvent la nuit où il est plus facile d'identifier les enfants de la rue. Lorsqu'ils sont confrontés à des situations d'urgence sociale, ils réfèrent les jeunes dans des centres médicaux ou sociaux partenaires en vue de leur apporter une protection le temps d'une ou plusieurs nuits, avant que le jeune ne retourne dans la rue ou qu'il entame un projet de réinsertion.

IV.1.2 Les modalités de prise en charge des centres EDR

Les structures de Brazzaville :

L'Espace Jarrot est la structure qui a la plus grande capacité de prise en charge des EDR. Elle a la particularité de combiner l'hébergement et l'accueil de jour dans deux centres différents. Le premier a une capacité d'accueil de trente places et le second reçoit en moyenne une centaine d'enfants par mois.. Cette œuvre sociale, de la congrégation des Spiritains, permet aux jeunes de la rue de trouver, trois fois par semaine, un repas, des soins de santé, un lieu pour se reposer et se laver. Un centre d'écoute, composé d'une équipe salariée de quatre éducateurs, d'une infirmière et d'un psychologue, identifient les jeunes et leur histoire de vie afin qu'un travail de réinsertion familiale soit amorcé. Si l'enfant est en rupture totale avec sa famille, proche et élargie, il sera placé, par le juge pour enfants, dans le centre d'hébergement où les jeunes bénéficient d'une scolarisation ou d'une formation professionnelle et d'activités socioculturelles. Actuellement, vingt deux jeunes y sont pris en charge et une centaine fréquentent chaque mois le centre d'écoute.

Le Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables (CIREV) est le centre d'hébergement étatique qui dépend de la DGASF. Il accueille 36 enfants en situation de rupture familiale qui peuvent être des enfants vulnérables ou des enfants de la rue. Doté d'une équipe composée d'un éducateur, d'une assistante sociale et de bénévoles (alphabétiseurs, animateurs), il place les jeunes en formation professionnelle ou à l'école et proposent des activités socioculturelles. Les difficultés de ce centre sont de deux ordres :

Cette structure ne peut bénéficier que des subventions de l'état.

Le personnel, placé dans ce centre, mériterait d'être davantage qualifié pour mener un travail social de terrain de qualité et assurer une prise en charge socioéducative.

L'Association Ndako ya Bandeko est une œuvre sociale de la congrégation des Franciscains. Elle a deux centres d'hébergement : l'un est situé à la sortie de la capitale, sur la route du nord et accueille trente cinq garçons de la rue. Les enfants y bénéficient d'un cadre agréable. Dans le quartier de Massengo, un centre d'hébergement accueille dix filles de la rue. Une équipe de trois éducateurs/animateurs salariés assure la réintégration sociale et/ou familiale. Les médiations familiales sont menées quand il y a possibilité. Le responsable réfère les enfants malades à l'hôpital de zone et les placent dans un atelier ou les inscrit à l'école du quartier. La spécificité est leur lien actif avec quatre congrégations de Kinshasa, structures relais dans la réinsertion des jeunes de la rue.

Les structures de Pointe Noire :

Le Samu Social Pointe Noire (SSPN) est, à son tour, la structure qui a la plus grande capacité de prise en charge. C'est une structure mobile d'aide qui met en œuvre une approche en milieu rue avec une équipe pluridisciplinaire salariée composée de quatre éducateurs, un psychologue, deux infirmiers, un médecin, un coordinateur terrain et trois chauffeurs. Cette équipe d'aide socio-médico-psychologique va quotidiennement à la rencontre des jeunes dans la rue de nuit comme de jour. Elle propose aussi un suivi médical des jeunes, hébergés dans les différents centres de la ville. Ainsi, elle travaille en partenariat avec l'AEE, le CAM et le CIMS. Un travail de médiation familiale et sociale est également mené afin de réintégrer l'enfant dans sa famille et dans un cycle d'apprentissage. Le SSPN a pour projet d'ouvrir un centre d'hébergement d'ici fin 2009.

L'Association Espace Enfant (AEE) est un centre d'hébergement qui propose également la réintégration sociale et/ou familiale. Il dispose d'un centre d'accueil et de rencontres pour enfants (CARE), du Centre scolaire Galaxie spécifiquement pour enfants de la rue et du Centre polyvalent des métiers (CPM). Il réfère les filles au Centre Madre Morano (Sœurs salésiennes) et est partenaire du SSPN. L'AAE place également des enfants en familles d'accueil. Sa capacité est de vingt huit places actuellement occupées. L'aménagement d'une annexe est prévu pour accueillir une quarantaine de places supplémentaires. L'équipe fonctionne avec des bénévoles qui ont certaines compétences dans le domaine socioéducatif.

Le Centre d'Accueil des Mineurs (CAM) de Mvoumvou est un centre d'hébergement qui dépend de Caritas Congo/Don Bosco. Il prend actuellement en charge trente deux enfants pour une capacité de cinquante cinq places. Cependant, le site n'est pas sécurisé car non clôturé, le centre est vétuste et nécessite une réhabilitation des dortoirs, douches, cuisine. Les ateliers de couture et de coiffure sont opérationnels. Cependant, l'atelier de menuiserie ne fonctionne plus et celui de mécanique/soudure est perturbé par des coupures très fréquentes de l'électricité. Néanmoins, certains enfants sont référés au

centre des métiers saint Jean Bosco (paroisse St Jean Bosco Tié Tié) pour la formation professionnelle. Deux assistantes sociales, fonctionnaires d'Etat, travaillent auprès de ces jeunes, assurent les médiations familiales et proposent des activités socio culturelles. Les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques mais le centre dispense des cours d'alphabétisation. Le partenariat avec le Samusocial permet une prise en charge médicale et psychologique des enfants.

Le CIMS (Secours International du Mouvement Chrétien pour la Solidarité) est un centre d'hébergement et de réinsertion des jeunes en difficulté. Petite structure de type familial, il est géré par des bénévoles et apporte un soutien ponctuel à quatorze enfants de la rue. Une « maman » prépare quotidiennement à manger pour ces jeunes et d'autres bénévoles assurent leur suivi scolaire et familial lorsque les moyens de la structure le permettent. Il réfère également au SSPN pour la prise en charge médicale et psychologique.

IV.1.3 Les modalités de prise en charge (mixte) des centres pour EDR/enfants vulnérables

Cinq structures prennent en charge les enfants vulnérables, intégrant des enfants de la rue. Quatre sont à Brazzaville et une est à Pointe Noire.

Les structures de Brazzaville :

Actions Espoir Enfant en détresse (AEED) est une structure d'hébergement mixte des enfants vulnérables (orphelins, enfants démunis, enfants de la rue). C'est une action paroissiale qui dépend de l'Eglise Evangélique. Elle assure une prise en charge totale pour vingt quatre enfants (huit filles et seize garçons): hébergement, scolarisation, formation professionnelle et activités socioculturelles. Le personnel est en majorité bénévole et certains sont des fonctionnaires d'état.

AJDT (Action des jeunes pour le développement et le travail) est une structure de prise en charge des jeunes en difficulté. Elle propose différentes activités : la scolarisation, la formation professionnelle et un appui en santé. (Rappel : le responsable de cette structure n'a pu être rencontré car son téléphone ne marchait pas).

Actions de Solidarité Internationale Congo (ASI-Congo) est une structure de prise en charge spécifiquement destinée aux jeunes filles de moins de 18 ans. Elle a deux axes d'interventions dans deux centres : un centre socioéducatif de jour où soixante quatre jeunes filles vulnérables, filles de la rue et filles-mères, mettent en œuvre un projet de vie personnalisé (scolarisation ou formation professionnelle) ; et un centre de prévention santé pour les professionnelles du sexe. Deux équipes salariés pluridisciplinaire (assistante sociale, éducateurs spécialisés, psychologue, éducateurs santé, alphabétiseurs) travaillent sur ces programmes.

EMO (Education en milieu ouvert) est une organisation de proximité des enfants de/dans la rue et répond à ses besoins fondamentaux. Il assure un travail de prévention en rencontrant les jeunes en milieu rue pour leur donner des conseils en matière de santé, d'éducation et juridique. Il propose également une PEC psycho éducative. Ils peuvent référer l'enfant à un centre d'accueil. Il travaille notamment en collaboration avec l'Espace Jarrot.

Les structures de Pointe Noire :

Le Centre Madre Morano, à Pointe Noire, tenue par la congrégation religieuse des Sœurs salésiennes, est un centre d'hébergement et de formation professionnelle uniquement pour filles vulnérables et mineures. En effet, même si cette structure ne prend pas en charge spécifiquement des filles de la rue, il convient de la citer car elle dispose d'un foyer d'hébergement qui prend actuellement en charge dix sept filles pour une capacité de vingt quatre places. Le centre est entièrement équipé et propose l'alphabétisation et une formation professionnelle diplômante en pâtisserie, couture, secrétariat et comptabilité. De plus, les Sœurs garantissent le lien entre les filles et leurs familles.

IV.1.4. Les ressources humaines

La qualité de la prise en charge dépend, d'une part des aspects logistiques, et d'autre part de la capacité du personnel d'encadrement à prendre en charge les problématiques de vie des jeunes. Outre l'Espace Jarrot, le SSPN, ASI, les Franciscains et les Sœurs salésiennes, les structures ont un personnel peu formé aux techniques du travail social (assistante sociale ou éducateurs spécialisés) ce qui enrayer parfois le dispositif de réinsertion des enfants qui ont besoin d'un suivi adéquat.

Les bénévoles/salariés sont conscients de la faiblesse de leurs capacités et ont exprimé le besoin de bénéficier de formations continues en techniques du travail social et d'animation socioculturelle. De plus, les structures reconnaissent que la prise en charge psychologique des enfants est indispensable pour assurer un suivi de qualité mais bien souvent elles n'ont pas de personnel qualifié dans ce domaine ou n'ont pas les moyens d'en recruter.

Les responsables des centres ont, quant à eux, plutôt mis l'accent sur le renforcement des capacités en matière de gestion financière et administrative des centres ainsi que la recherche des financements.

IV.1.5. Recommandations

Au niveau matériel, les centres devraient : réhabiliter une partie de leurs locaux afin de remédier à la vétusté des infrastructures sanitaires et d'hébergement ; renforcer leur capacité de stockage d'eau afin d'apporter un peu plus de confort aux enfants.

Outre la réhabilitation de certains centres, il nécessaire de mettre l'accent sur le renforcement des capacités du personnel. En effet, il s'agirait dans un premier temps, de réglementer la pratique du bénévolat car travailler dans le social est un métier qui requiert des compétences spécifiques et pas seulement de la bonne volonté. A ce titre, mettre en place un programme de formation continue étatique permettrait, aux personnes qui suivent ce cycle, d'obtenir un diplôme d'état et favoriserait le renforcement de compétences des travailleurs sociaux.

Tous les centres déplorent la « rechute » de certains enfants. En effet, les responsables ont conscience que la réussite de la réinsertion dépend de l'enfant lui-même mais surtout de son suivi. « Retenir l'enfant », pour qu'il ne retourne pas dans la rue, nécessite un suivi rigoureux à long terme. Des besoins en formation ont été identifiés dans les domaines suivants :

Les enquêtes et la médiation familiale : le contact avec les familles est particulièrement délicat. Les

éducateurs sont souvent confrontés à la difficulté d'établir positivement le lien avec la famille,

notamment d'établir un véritable dialogue entre les parents et l'enfant pour qu'ils remédient

concrètement à la crise qu'ils sont en train de traverser.

La médiation éducative et la psychologie de l'enfant : le jeune adolescent est souvent difficile à aborder

et à stimuler. Comment le responsabiliser, le sensibiliser à son avenir sans le moraliser, susciter chez

lui l'envie de s'en sortir et l'encourager à se stabiliser pour construire son avenir ? Pour comprendre et

pour aborder la psychologie de l'enfant et du jeune en détresse il est nécessaire d'avoir des outils

adéquats.

Les éducateurs souhaitent également être formés aux différentes techniques d'animation de groupe,

comme le BAFA¹. Cela leur permettrait de mieux organiser les activités proposées aux enfants et aux

jeunes, et surtout, de les adapter et de les diversifier en fonction de chaque tranche d'âge. En effet, au centre d'écoute, les enfants de 10-12 ans côtoient les plus âgés (16-20 ans). Ils n'ont pas les mêmes besoins tant au niveau ludique, qu'au niveau de l'apprentissage et de l'éducation. Approfondir leur connaissance du rythme de l'enfant en fonction de sa tranche d'âge, serait utile pour aborder l'organisation d'une journée type

Enfin, une formation continue à la gestion de programme et au management serait particulièrement profitable pour les responsables de centre, qui ont parfois des difficultés à gérer financièrement et humainement leurs centres.

IV.2. Les quatre étapes du cycle de prise en charge des enfants de la rue

Le cycle de prise en charge s'articule autour de quatre étapes : l'identification dans la rue ; la phase de stabilisation ; l'élaboration et le suivi du projet de vie ; et l'insertion dans la vie active.

Bien souvent, il est difficile pour une structure de couvrir l'ensemble du processus de prise en charge car chaque étape nécessite une méthode, des moyens humains et économiques spécifiques pour effectuer un travail de qualité. Le plus souvent, les structures se spécialisent sur une, deux, voir trois des étapes du processus. Cette enquête montre que les trois premières étapes du cycle sont bien couvertes mais que la phase de l'insertion dans la vie active est la plus délicate à mettre en place.

IV.2.1. L'identification dans la rue

L'enfant peut être repéré par des équipes mobiles d'intervention comme celles du SSPN, de l'EMO, des gens du quartier ou des agents de la police. Si l'enfant n'a pas commis de délit, il est orienté vers un centre d'accueil de jour, sinon, il sera placé en détention provisoire. Le travail social de rue traite essentiellement des questions d'urgence sociale et médicale car les enfants sont exposés aux bagarres, maladies, accidents, violences sexuelles, etc.

Le constat est que les ONG/associations rencontrées ont une représentation hétérogène des critères qui définissent les enfants de la rue. Ils s'accordent néanmoins sur le fait que ces enfants évoluent « sans autorité parentale » et qu'ils « dorment et vivent dans la rue ». Il leur est cependant difficile de faire le *distinguo* entre *l'enfant de la rue* et *l'enfant vulnérable dans la rue*. Souvent, les deux catégories sont confondues. C'est pourquoi, dans les centres, les enfants de la rue cohabitent avec des enfants vulnérables, des orphelins, des enfants pauvres ou issus de famille monoparentale, etc. Par ailleurs, au niveau comportemental, les enfants de la rue sont beaucoup plus désocialisés que les autres et affichent régulièrement des comportements violents et agressifs. Ils sont plus difficilement maîtrisables. N'ayant souvent pas de technique pour les calmer, il est courant qu'ils soient refoulés des structures.

Ce travail d'identification est également réalisé par des ONG/associations qui ne sont pas spécialisées dans la prise en charge des enfants de la rue mais plutôt dans la prévention. A titre d'exemple, des ONG de prévention du VIH/sida mènent régulièrement des causeries éducatives auprès de ces jeunes et des professionnelles du sexe. Attac 3, les filles libres de la Croix Rouge Congolaise, CADFM, ASI, Association Serment Universel, Cœur Océan travaillent activement dans ce domaine. A défaut de

pouvoir prendre en charge les filles, les OSC congolaises les sensibilisent à leurs droits, aux IST et au VIH/Sida, aux violences physiques et sexuelles.

IV.2.2. La phase de stabilisation

La phase de stabilisation/restauration des besoins fondamentaux (hygiène, alimentation, écoute, médiation familiale, etc.) est la seconde étape de sortie de rue. Elle est le plus souvent menée, dans un centre d'accueil de jour ou centre d'écoute, par des équipes pluridisciplinaires composées d'assistantes sociales, de psychologues, d'éducateurs spécialisés, d'animateurs et de soignants. L'enfant retourne dans la rue ou chez lui le soir. L'histoire de vie de l'enfant est analysée afin de d'entreprendre les médiations adéquates avec sa famille proche ou élargie. La durée de cette étape dépend du degré de désocialisation de l'enfant et du degré de coopération de la famille. Elle aboutit lorsque l'enfant élabore son projet de vie. Les structures qui disposent d'une équipe pluridisciplinaire sont les plus efficaces dans l'appui au changement de comportements mais toutes proposent ce dispositif de prise en charge.

Trois structures (SSPN, Espace Jarrot, ASI) ont recours à la prise en charge psychologique pour appuyer le jeune dans sa démarche de « reconversion ». A Brazzaville, l'ONG Serment Universel a participé à la mise en œuvre d'un programme en faveur des Orphelins et autres Enfants Vulnérables, démarré en 2006, financé par la Banque Mondiale PAM, supervisé par MSASF et coordonné par le SEP/CNLS. Il vise à assurer une prise en charge globale de 938 OEV, dont des EDR, à travers l'appui alimentaire, psychologique, médical, scolaire/formation professionnelle/AGR. L'équipe a favorisé « l'abord clinique » des jeunes au début de chaque élaboration de projet de vie. Leur méthode est basée sur des consultations psychologiques individuelles et des groupes de parole.

Les structures ayant de faibles capacités humaines et matérielles organisent peu d'activités socioculturelles. Souvent, les mêmes activités reviennent comme l'alphabétisation, la préparation de l'alimentation, le ménage, etc. Pourtant, ces activités sont un outil primordial pour la stabilisation de l'enfant. Elles vont les aider à changer de comportement et à exprimer leurs traumatismes. Amener un enfant à se stabiliser requiert de nombreuses techniques que seul un travailleur social est à même de réaliser. On peut néanmoins citer l'association ENCREDE (Enfance Créatrice de Développement) qui propose des activités socio éducatives et sportives (bricolage, chant, musique, poterie...etc.).

IV.2.3. L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de vie

La phase d'élaboration et de mise en œuvre du projet de vie (scolarisation, formation professionnelle, AGR) est amorcée lorsque l'adolescent(e) est en confiance avec lui-même et les adultes. Un suivi social, éducatif et psychologique permet simultanément de le soutenir dans la restauration de son équilibre familial, social, personnel et économique car cette étape demande des efforts importants de la part de l'enfant. L'enfant peut être suivi dans un centre d'accueil de jour ou dans un centre d'hébergement s'il est en rupture totale avec sa famille.

En matière de formation, au sens large du terme, les structures de prise en charge pour EDR font généralement appel à des écoles ou des ONG et/ou des artisans qui proposent des cycles de formation professionnelle ou scolaire. Ces structures travaillent avec un public qui n'est pas forcément en situation difficile mais elles peuvent avoir une partie d'enfants vulnérables dans leurs effectifs, notamment des enfants de la rue. Au Congo, l'Ecole Spéciale (et ses différentes antennes) s'attache à promouvoir la scolarisation pour les enfants déscolarisés et handicapés. L'Association Compagnons

Artisans Don Bosco, le Forum des Jeunes Entreprises, l'école Saint François Régis, Aide à l'Enfance, les Sœurs Salésiennes, Talitakhoum proposent des formations professionnelles diplômantes (diplôme d'état). Des ONG offrent également des cycles courts d'apprentissage professionnel, comme l'ABJAE (Association Brazzavilloise Jeunesse Action Evolutive) et JVA (Jeune vie associative) ; ou des AGR comme la FEFCO (Fédération Enfants et Femmes du Congo), Mouvement pour la vie, le CADFM (Centre d'appui au Développement de la fille mère). Ces structures disposent de moins de moyens financiers et techniques mais leurs initiatives sont très largement suivies car elles sont plus accessibles aux enfants en situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, un cycle de formation professionnelle dure entre six et vingt quatre mois et les cycles de scolarisation plusieurs années ; ce qui engendre un coût financier important pour les structures. La prise en charge de nouveaux enfants est donc limitée par le coût supplémentaire qu'ils représentent. Les systèmes de parrainage d'enfants sont très peu développés. Seuls ENCREC (Enfance Créatrice de Développement) et l'Ecole Spéciale ont développé ce système à l'internationale.

Ainsi, cette étape nécessite un long suivi social car l'enfant, nouvellement stabilisé, fait régulièrement des rechutes qui se traduisent par des fugues, des absences à répétition, etc. Les travailleurs sociaux ont pour rôle de le soutenir à persévérer et à ne pas repartir dans la rue. La qualité de son suivi et sa réinsertion dépend essentiellement des moyens financiers et techniques mis à disposition de la structure.

Dans ce volet, le renforcement des capacités socioéconomique des familles est un élément important pour la réussite de la réinsertion de l'enfant dans son foyer. Il peut être réalisé par la mise en place d'activités génératrices de revenus, la participation à des activités de groupements coopératifs solidaires, etc.

IV.2.4. L'insertion dans la vie active

La phase d'insertion dans la société et dans la vie adulte est la plus ardue à réaliser car elle dépend de la prise d'autonomie sociale et économique de l'adolescent(e). Actuellement, plusieurs freins empêchent les structures de mener à bien cette étape :

- ✓ Les métiers proposés ont souvent des débouchés économiques saturés comme la coiffure ou la mécanique
- ✓ Le jeune doit être parrainé pour être embauché. Un enfant en rupture sociale est en difficulté car personne ne souhaite l'aider. Ils connaissent souvent des problèmes de stigmatisation sociale
- ✓ L'économie locale est en crise

Bien souvent, les EDR n'arrivent pas à pérenniser leur activité car ils manquent de compétence en gestion et peuvent être confrontés à des situations de vol ou de racket par leurs aînés de la rue ou les hommes en uniformes qui les connaissent, etc.

L'ONEMO (Office National de l'Emploi et de la Main d'oeuvre) a des procédures de dépôt de dossier pour les artisans qui sont compliquées. La plupart, d'entre eux, ne sont pas en mesure de répondre aux critères exigés. De fait, il est presque impossible qu'un jeune diplômé en artisanat trouve un emploi par cette voie de recrutement. C'est la voie informelle qui est alors empruntée.

Les Activités Génératrices de Revenus sont l'un des moyens les plus utilisés pour insérer économiquement les adolescents en fin de formation professionnelle. Deux types de structures ont été identifiés :

Les ONG/Associations qui proposent des kits d'installation. Mouvement pour la vie propose ce type d'intervention pour les filles-mères, l'Espace Jarrot et l'Espace Enfant pour certains garçons en fin de formation. L'Association Ndako ya Bandeko appuie et suit leur installation. Ces AGR sont souvent proposées aux parents ou tuteurs légaux qui sont plus à même de gérer l'activité. Toutes les structures ont confirmé la nécessité de fournir un kit d'installation pour démarrer l'activité mais les moyens financiers manquent.

Les prêts dans les organismes de micro crédits solidaires sont aussi une alternative. Ce dispositif est plus contraignant car il implique que la personne rembourse le prêt qui a été fait. La CAPPED mais également Caritas, à travers son projet « Jeune et Métiers micro crédit pour vulnérables », sont les deux structures qui proposent ce type d'insertion mais il est nécessaire que les jeunes soient majeurs et stables pour pouvoir en bénéficier.

IV.2.5. Recommandations

Concernant l'identification dans la rue :

- ✓ Définir les critères qui caractérisent les enfants de la rue et constituer une charte de déontologie commune aux travailleurs sociaux permettraient d'avoir un socle professionnel sur lequel travailler et de faciliter l'échange d'expérience.
- ✓ Pour autant, étant donné l'ampleur relative du phénomène EDR, il serait intéressant de décroquer les représentations liées aux catégorisations d'enfants afin de travailler sur une catégorie globale des enfants vulnérables *dans* la rue. En effet, un enfant cumule en général plusieurs problématiques : à titre d'exemple, il peut être orphelin et enfant de la rue, enfant handicapé et travailleur, enfant dans la rue exploité, enfant orphelin et prostitué etc. Un programme pour les vulnérables dans la rue permettrait une approche transversale de la problématique de vie de l'enfant.

Concernant la phase de la stabilisation :

- ✓ Suite aux observations faites, peu de structures garantissent une prise en charge psychologique pour stabiliser l'enfant qui sort de la rue. Néanmoins, elles en reconnaissent l'utilité. Celles qui ont recours à cette compétence assurent un suivi bien plus efficace. Aussi, il serait pertinent que les structures aient davantage recours à cette pratique. Une équipe du département de psychologie de l'Université Marien Ngouabi a proposé de mettre à disposition des centres, des étudiants en formation de psychologie pour des stages pratiques.
- ✓ Renforcer la capacité des éducateurs à organiser des activités socio culturelles et sportives en vue de donner des outils de resocialisation à l'enfant. A ce titre, il serait utile de proposer une formation type BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) aux encadreurs.

- ✓ Renforcer les capacités socioéconomiques des familles par la mise en place d'AGR Notamment.
- ✓ Concernant l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie : repérer les métiers « innovants » qui permettent une insertion dans le tissu économique pour qu'ils ne se retrouvent pas dans des secteurs saturés.
- ✓ Pour pallier aux difficultés d'insertion professionnelle, il serait pertinent d'améliorer la visibilité et de promouvoir un secteur spécifiquement orienté vers l'appui à la recherche d'emploi des jeunes en fin de formation professionnelle. Par exemple, une cellule d'appui à la réinsertion dans la vie active pourrait être créée au niveau de l'ONEMO.

IV.3. La prise en charge des filles de la rue

IV.3.1. Typologie

L'ampleur du phénomène des filles de la rue est moindre que celui des garçons. Pour autant, elles existent mais, ayant souvent recours à la prostitution pour survivre, elles sont assimilées aux professionnelles du sexe. Leurs problématiques de vie sont pourtant différentes et leur prise en charge aussi. Les filles s'organisent dans des parcelles sans autorité parentale afin d'éviter les risques de dormir dans la rue. Au Congo, le phénomène reste encore minime mais néanmoins préoccupant. Une typologie approximative de la prostitution des filles a pu être faite d'après des données collectées au cours de la réalisation d'une enquête de faisabilité commanditée par ASI en vue de l'ouverture d'un centre de prise en charge des filles de la rue :

Des adolescentes congolaises en situation de préadolescence (12-15 ans) : bien qu'elles soient encore en famille (proche ou élargie), elles s'adonnent à une prostitution peu réglementée. Elles ne se considèrent pas comme des prostituées car elles n'exercent pas cette pratique de manière systématique, mais plutôt en fonction de leurs besoins et de « leur envie de découverte ». Ce qui caractérise leur démarche, c'est leur mobilité dans les quartiers. Le coût de la prestation varie entre 200 F Cfa et 5000 F CFA.

Des kinoises : elles ont quitté leur pays d'origine à la recherche d'une meilleure qualité de vie. Leur démarche répond à une logique beaucoup plus structurée car elles vivent en communauté dans des parcelles. La nuit, elles évoluent dans les lieux de prostitution, les Nganda (bar) et les boîtes de nuits. Soit elles accueillent les clients dans leur parcelle, soit elles louent une chambre de passe sur leur lieu de travail, soit elles travaillent directement dans les ruelles ombragées. Ce type de prostitution est le plus précaire. Le coût de la passe varie entre 500 F Cfa et 10 000 F CFA. Ces filles pensent repartir à Kinshasa lorsqu'elles estimeront s'être fait une situation.

Des mineures étrangères (souvent originaire de Kinshasa) font l'objet de traite. Selon l'étude menée par l'UNICEF en 2006. Elles se regroupent dans des chambres où elles sont surveillées par un proxénète. Ces jeunes filles travaillent dans des bars où elles sont à la disposition des clients. Le proxénète garde environ 70% de la recette journalière. Dès l'âge de 15 ans ces filles sont considérées comme « défraîchies » et sont remplacées par des plus jeunes. Le prix de la passe augmente à mesure que la fille est jeune. Son coût est en moyenne de 3000 F Cfa. « Les jeunes filles ne peuvent quitter ce milieu

que si elles bénéficient d'une aide pour se détacher du proxénète» Elles sont fortement exposées aux risques de contamination par le VIH et IST ainsi que les grossesses précoces.

Il existe peu de données concernant les filles car d'après les informations recueillies auprès des responsables, elles fréquentent rarement les centres EDR. L'enquête a identifié trois structures (l'Association Ndako Ya Bandeko, AEED et ASI) qui prennent simultanément en charge les filles de la rue, les filles vulnérables et/ou les filles mères. Les Sœurs salésiennes (Centre Madre Morano) à Pointe Noire prennent en charge les filles vulnérables mais pas les filles mères.

Certaines structures s'occupent spécifiquement des filles et les prennent souvent totalement en charge (Sœurs Salésiennes, l'AEED, Talitakhoum), d'autres proposent un appui aux filles mères comme Mouvement pour la vie ou le CADFM (Centre d'appui au Développement de la fille mère). ASI propose un accueil de jour indifférencié des filles mineures.

Les structures interrogées expliquent que les modalités de prise en charge des filles ou des filles mères sont beaucoup plus coûteuses que les garçons. D'une part, la fille a besoin de soins de santé spécifiques (santé de la reproduction). D'autre part, elle a souvent à charge un/des enfants en bas âge ce qui représente un coût alimentaire supplémentaire. En outre, si elle est en rupture familiale, la garde des enfants en bas âge est un obstacle majeur pour la régularité du suivi de son cycle de formation. De fait, la prise en charge d'une fille implique la prise en charge de ses enfants. Les structures ayant souvent une faible capacité organisationnelle et financière, elles ne peuvent s'engager dans ce domaine.

IV.3.2. Recommandations

Au vu des faibles données existantes sur le phénomène des filles, il serait pertinent de mener un plaidoyer auprès de la DGASF pour que la situation des filles de la rue et des filles vulnérables soit connue et ce dans la perspective du respect des droits de l'enfant. Même si l'ampleur du phénomène est relative, il reste caché et la prostitution des mineurs est taboue.

Il serait également intéressant d'identifier les critères qui permettent de définir les filles de la rue et expliquer la différence avec les professionnelles du sexe car ces catégories sont trop souvent confondues. A ce titre une étude approfondie pourrait être menée sur les différents types de prostitution à Brazzaville afin de mieux cerner le phénomène.

Financement des OSC

Les modes de financement des structures impactent sur la qualité du dispositif de prise en charge socioéducative. De manière générale, toutes les structures évoquent les difficultés financières comme un frein pour mener à bien le travail social.

V.1. Le financement interne des ONG/Associations

Trois modalités de financement ont été identifiées au cours de cette enquête :

Certaines structures sont suffisamment organisées et professionnalisées pour obtenir des *financements de bailleurs internationaux* ce qui leur permet de financer les coûts liés à la prise en charge de l'enfant, au fonctionnement de l'équipe et du centre. Les travailleurs sociaux y sont salariés. Les activités sont planifiées et budgétisées sur un ou deux ans. En outre, ces structures ont l'avantage et la capacité d'aller vers les autres organisations travaillant dans le même secteur. C'est le cas de l'Espace Jarrot, le CIREV, le SSPN, AEED et ASI.

L'autre type de structures reçoit souvent des financements sous forme de *dons ponctuels et/ou des financements destinés à des activités précises*, visibles (pour les bailleurs) mais en général non pérennes. A titre d'exemple, le financement est destiné à l'achat de machines à coudre mais ne prend pas en compte le suivi du jeune qui est essentiel pour l'aboutissement de son insertion. Ces ONGs/Associations ne disposent pas de budget pour faire fonctionner leur centre et leur équipe. Les employés sont bénévoles et fonctionnent souvent sur leur fonds propres pour assurer le suivi social des jeunes ce qui réduit la capacité et le rythme de réinsertion. Le suivi social nécessite des moyens financiers conséquents pour payer les appels, les déplacements, etc. Les ONGs dans cette situation sont : l'Association Espace Enfant ; le CIMS ; le CAM ; EMO ; les associations travaillant au niveau préventif (Attac 3) ou proposant la formation professionnelle et AGR (ABJAE, Don Bosco...)

Enfin les *structures religieuses* comme l'Association Ndako Ya Bandeko et le Centre Madre Morano sont financées par leurs congrégations.

V.2. Le recours aux bailleurs de fonds

L'enquête a montré que les responsables de structures ont une faible connaissance des organismes susceptibles de les financer. Plusieurs n'ont jamais rédigé de demande de financement. Plusieurs raisons sont en causes :

- ✓ Une grande partie des financements est proposée par des appels d'offre sur internet. L'information n'est pas suffisamment relayée et les acteurs utilisent peu les outils multimédias. Les structures manquent souvent de moyens techniques et matériels (ordinateur et Internet) et de référence pour y répondre.
- ✓ La rédaction des demandes et les pièces administratives à fournir représentent également une difficulté pour des personnes qui ne sont pas formées à la rigueur exigée. C'est par exemple le cas pour les dossiers de l'Union Européenne.

- ✓ Le suivi des dossiers déposés dans les organismes internationaux pose également problème. Les OSC ont le sentiment que leur dossier se perd dans les méandres administratifs. N'ayant pas de personne contact, elles ne savent pas à qui s'adresser pour avoir un retour d'information concernant le dépôt de leur dossier.
- ✓ La plupart des OSC ne connaissent, ni les procédures de demande de financements auprès des bailleurs, ni les mécanismes de financement des Agences des Nations Unies. Elles ne maîtrisent pas la notion de partenariat qui existe entre les agences des Nations Unies et le gouvernement dont découlent les modalités de financement. Par exemple, il est courant d'entendre que l'UNICEF ne finance pas d'activités sur le terrain.

Au Congo, les ONG locales, assez bien organisées comme Serment Universel ou le Forum Jeunes Entreprises réussissent à bénéficier des financements importants pour mettre en œuvre un programme de réinsertion des jeunes de la rue alors même que les structures de prise en charge des EDR peinent à les trouver. En 2005, la Banque Mondiale a financé un programme de prise en charge des orphelins et des autres enfants vulnérables (OEV). Sous la supervision du MSASF et la coordination du SEP/CNLS, ce projet a mobilisé différentes ONG pour mettre en œuvre des activités auprès de 938 OEV tels que Serment Universel, ENCREC, Médecins d'Afrique, le Forum Jeunes Entreprises, l'Association Compagnons Artisans Don Bosco, Association pesa Motema, Association des femmes divines.

V.3. Recommandations

Des séminaires de formation sur le mode de fonctionnement des organismes internationaux permettraient aux ONG de connaître le système de financement et ainsi de proposer des demandes de financement adéquates qui répondent aux critères exigés ;

Les bailleurs de fonds devraient cibler les structures spécialisées dans la prise en charge des enfants de/dans la rue pour l'octroi de financements. En effet, elles seraient en mesure de poursuivre le travail social une fois le projet terminé *a contrario* des structures qui ne sont pas des spécialistes et qui « sous traitent » le travail. Les jeunes ont besoin d'un appui qui perdure bien au delà du projet.

Coordination et partenariats

Les enfants de la rue sont très mobiles. Ils migrent souvent d'une ville à l'autre, dans un triangle délimité par Kinshasa-Brazzaville-Pointe Noire. C'est pourquoi, le volet de la coordination des acteurs revêt une importance capitale pour endiguer le phénomène.

IV.1. Le réseau REIPER

VI.1.1 Historique

Le réseau des Intervenants sur le Phénomène de l'Enfance en Rupture (REIPER) regroupe des ONG congolaises et internationales qui œuvrent dans la prise en charge de l'enfance vulnérable. En 2002, le Secours Catholique a suggéré à l'Espace Jarrot et à Caritas de s'inspirer de l'expérience des ONGs de Kinshasa qui se sont regroupées au sein d'un réseau appelé le REEJER (Réseau des éducateurs pour les jeunes et enfants de la rue). Ainsi, le REIPER a été créé à Brazzaville en 2003.

VI.1.2. Objectifs

Ayant constaté que les initiatives de prise en charge des enfants de la rue étaient parcellaires et n'avaient pas assez d'impact sur la réalité, il est apparu nécessaire de créer un cadre pour ces ONG. Un travail conjoint a débuté avec le projet de recensement initié par l'IRC et différents partenaires. L'objectif du réseau était d'avoir des idées communes sur la situation des enfants des rues à Brazzaville, à savoir :

- ✓ L'échange de pratiques et de savoir, la formation continue des travailleurs sociaux
- ✓ La sensibilisation et plaidoyer auprès des pouvoirs publics
- ✓ La promotion du travail social et éducatif
- ✓ La solidarité et le partenariat entre les membres du réseau

Il a également la spécificité d'être de type laïc bien que la majorité des structures y appartenant dépendent des Eglises catholique, protestante, kimbanguiste, et Eglises du Réveil. Cet aspect revêt un caractère important dans la mesure où les positionnements moraux opposent parfois les acteurs concernant la prise en charge des jeunes et les valeurs morales et éducatives qui leurs sont transmises.

VI.1.3. Composition

Force est de constater que l'ampleur du phénomène des enfants de la rue ne peut aboutir à la mise en place d'un réseau uniquement centré sur cette problématique. C'est pourquoi, ce réseau regroupe des associations travaillant auprès des jeunes en situation de vulnérabilité au sens large du terme.

Le REIPER rassemble actuellement dix huit ONG de Brazzaville et de Pointe Noire qui interviennent au niveau de la prévention, de la prise en charge et la réinsertion sociale et/ou réintégration familiale des enfants dans la rue et des enfants vulnérables (Cf. annexe 2).

VI.1.4. Difficultés et carences

Actuellement, le réseau du REIPER est un *réseau de type informationnel* : les membres abordent les problématiques concernant les enfants des rues et échangent leurs expériences et savoirs. Le réseau doit être redynamisé afin qu'il devienne opérationnel. M. Bikié-Likibi, le directeur de l'Espace Jarrot, soutenu par M. Paloulou de l'EMO porte ce projet en menant différentes actions de plaidoyer et de recherches de subventions.

Les membres se rencontrent occasionnellement car le siège du REIPER n'a pas de local. Ils ont aussi très peu de matériel à disposition pour fonctionner. Les membres ne paient pas leurs cotisations, il n'y a donc pas de fond de roulement pour la structure.

Les difficultés en matière de collaboration ont été relevées que ce soit avec les circonscriptions d'actions sociales, avec la police, la maison d'arrêt et la DPLE (Direction de la Protection Légale de l'Enfant). Ces structures ayant peu de moyens pour subvenir à leur propre fonctionnement, il leur est difficile de se tourner vers les autres pour travailler conjointement. La recherche des financements concourt également à créer des rivalités entre les ONG et Associations.

Enfin, l'enquête a permis de constater que le réseau est peu connu des ONG qui prennent en charge les enfants vulnérables.

VI.1.5 Perspectives

Début 2009, le réseau a reçu un financement du Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA) qui dépend de l'Ambassade de France. Ce financement qui doit être mis en œuvre sur un an, va permettre :

- ✓ De revoir les instances de gouvernance (renommer le réseau) ;
- ✓ D'amorcer un cycle de formation continue pour les agents avec le centre de formation des éducateurs sociaux (CAFES) de Kinshasa ;
- ✓ De mener une activité de visibilité auprès des pouvoirs publics ;
- ✓ De lancer une base de données commune d'identification des enfants vulnérables de/dans la rue.

VI.2. Les autres partenariats

A Pointe Noire, il faut noter que le SSPN est en train d'organiser un réseau fonctionnel avec l'Association Espace Enfant, le CAM et le CIMS. Chaque semaine, le SSPN se rend dans les centres pour proposer une prise en charge médicale des jeunes. Par ailleurs, des échanges sur la situation des enfants de la rue originaire de Brazzaville, évoluant à Pointe Noire, ont été amorcés avec ASI et l'Espace Jarrot afin qu'un relais social de prise en charge soit mis en place.

VI.3. Recommandations

Au sein du REIPER :

- ✓ Restructurer les instances du réseau afin de redynamiser sa capacité d'action ;
- ✓ Passer d'un réseau de type informationnel à un réseau de type fonctionnel ;
- ✓ Pour renforcer la cohésion, il est essentiel de faire connaître le réseau du REIPER aux ONG spécifiquement en charge de la formation, de la scolarisation et d'AGR, afin que tous les acteurs travaillant avec les enfants vulnérables puissent se référer mutuellement les enfants ;
- ✓ Elaborer une base de données d'identification des enfants de la rue afin de ne pas multiplier les prises en charge en faveur des mêmes enfants. Ce répertoire serait la première base pour définir un cadre commun de travail qui prend en compte les données réelles du terrain.

De manière générale :

- ✓ La DGASF aurait intérêt à superviser et cadrer l'ensemble des structures afin d'assurer le contrôle de qualité ce qui permettrait d'homogénéiser les pratiques en matière de prise en charge psychosociale. Le réseau du REIPER doit être en lien avec le service social des acteurs étatiques : justice, police, CAS...
- ✓ Etant donné la disparité des pratiques/méthodes de prise en charge, il serait pertinent de mettre en place un programme de formation continue des acteurs du travail social et éducatif. Sous la supervision de la DGASF, le REIPER assurerait ainsi le leadership en terme de formation, en multipliant les échanges d'expériences et de savoir faire, ce qui faciliterait l'harmonisation à terme des méthodes de prise en charge des enfants vulnérables de/dans la rue.
- ✓ Il serait aussi pertinent de redynamiser les cycles de formation initiale des travailleurs sociaux afin que de nouveaux professionnels puissent répondre aux besoins des CAS et des OSC de prise en charge sociale.
- ✓ Le réseau aurait également pour mission de mener des plaidoyers auprès du gouvernement, d'une part pour mettre en valeur les actions des ONG œuvrant dans le domaine, et d'autre part pour l'octroi de financements.

Conclusion

Ce travail de cartographie des acteurs travaillant dans le domaine de la prise en charge des enfants de la rue a permis de faire un état des lieux des interventions menées à Brazzaville et à Pointe Noire.

De prime abord, ce phénomène se résorbe depuis la stabilisation du pays en 2002. Il tend aussi progressivement à s'inscrire dans une problématique plus large qui aborde le phénomène des enfants en situation de vulnérabilité. Cette évolution a été mise à jour en abordant la définition des critères d'identifications des EDR. Les acteurs de prise en charge s'accordent globalement sur une définition commune mais ne partagent pas, de manière homogène, les critères d'identification, ce qui amène une confusion entre enfants *de* et *dans* la rue.

Le phénomène des enfants de la rue semble aussi davantage abordé du point de vue des garçons car l'ensemble des structures leur est destiné. Sur quatorze centres de prise en charge, trois prennent en charge les filles de la rue et une les filles vulnérables. En réalité, le phénomène des filles de la rue est assez peu documenté et est aussi confronté à un problème de confusion entre les *filles de la rue* et les *professionnelles du sexe*. De plus, le coût de prise en charge est plus élevé et nécessite une approche transversale santé-éducation-socioéconomique que les OSC ne maîtrisent pas.

Brazzaville et Pointe Noire possèdent chacune leur centre de référence: l'Espace Jarrot et le SSPN. Ces deux structures drainent l'essentiel du flux des enfants. Les autres « souffrent de déficiences techniques et financières » et manquent souvent d'une réelle connaissance du travail social. Ces disparités contribuent à la difficulté de rendre effectif un partenariat opérationnel entre les structures professionnalisées et les structures bénévoles.

L'acteur clé des OSC est le réseau du REIPER qui regroupe actuellement dix huit associations de droit congolais travaillant sur les problématiques des enfants de la rue et des enfants vulnérables. Bien qu'il soit, pour l'instant, un réseau de type informationnel, il tend à devenir un réseau opérationnel coordonnant les actions des OSC entre elles et relayant leurs préoccupations auprès des pouvoirs publics. Il se propose également, de contribuer au renforcement des capacités en mettant en place un programme de séminaires pour la formation continue des travailleurs sociaux.

La prise en charge juridique et judiciaire est également un point essentiel dans l'abord du phénomène. Les carences des services judiciaires, les empêchent de venir en appui aux travailleurs sociaux qui sont souvent confrontés à des cas de déresponsabilisation familiale, de maltraitance et d'abus en tout genre. Ces manquements ralentissent les procédures de remplacement des enfants dans leur famille car ces services ne sanctionnent que rarement les délits. Pourtant, le dispositif est en place.

Dans une orientation similaire, les services de police sont très peu sensibilisés à la législation concernant les enfants. Enfin, les CAS dispose d'un cadre d'action sociale qui nécessite d'être renforcé afin de pouvoir jouer pleinement son rôle sur le terrain.

Ainsi, tout en prenant réellement en compte la situation des enfants de la rue au Congo, il semble important de relativiser ce phénomène. Il mériterait d'être inclus dans une problématique plus large qui pourrait s'intituler « *les enfants en situation de rue* ». Cela permettrait aux acteurs de diversifier leurs compétences et de travailler sur de nouvelles modalités de prise en charge impliquant une approche transversale et spécifique de chaque enfant.

Synthèse des recommandations

La synthèse bibliographique a mis en évidence que les documents relatifs aux enfants de la rue au Congo comportent des faiblesses méthodologiques et une certaine homogénéité dans les thèmes abordés. Ils renseignent essentiellement les causes qui les mènent dans la rue, leur profil et leur moyen de survie. Deux thèmes importants dans l'abord de cette problématique sont souvent oubliés. Il s'agit d'une part, de la prise en compte de la question du genre et d'autre part, de l'analyse des capacités de prise en charge des structures. Aux vues de ce constat, il serait pertinent de mener différentes études sur ces thèmes afin de renforcer l'analyse et la compréhension de la situation du Congo Brazzaville. Les suggestions suivantes pourraient contribuer à ces recherches:

- ✓ Définir les critères d'identification ou de différenciation *enfants de/dans la rue y compris filles de la rue/ professionnelles du sexe*
- ✓ Elaborer une charte commune à tous les travailleurs sociaux ;
- ✓ Recenser le nombre d'enfants en situation de rue en distinguant les enfants de la rue et dans la rue ;
- ✓ Analyser les capacités administratives, financières et socioéducatives des structures ;
- ✓ Analyser les difficultés des structures à insérer les jeunes dans la vie active.

Le deuxième volet de ce travail a mis en évidence le rôle des Pouvoirs Publics à travers les dispositifs sociaux, policiers et judiciaires. Bien que leurs domaines d'intervention soient complémentaires pour une prise en charge globale et cohérente des enfants en situation de rue, leur coordination n'est pas réellement efficiente. D'une part, ces acteurs se concertent peu, chacun travaillant dans son secteur d'intervention avec ses outils et d'autre part, ils ne maîtrisent pas la législation en matière des droits de l'enfant. La principale conséquence est le ralentissement des procédures de réinsertion des EDR. De plus, les Pouvoirs Publics connaissent peu les OSC - notamment le REIPER- qui travaillent dans le même secteur. Afin d'harmoniser une politique globale et nationale de prise en charge des enfants en situation de rue, plusieurs orientations peuvent être proposées :

- ✓ Développer une stratégie de communication et de partenariat entre la DPLE, la DGASF, la police et les OSC ;
- ✓ Intégrer des modules de formation (convention des droits de l'enfant) dans les cursus de l'école de police, ou autres services de l'ordre et des travailleurs sociaux ;
- ✓ Ouvrir un centre de rééducation des mineurs délinquants ;
- ✓ Créer une brigade des mineurs ;
- ✓ Mettre en place une cellule de coordination impliquant les pouvoirs publics précédemment cités et les OSC (REIPER)

En matière de renforcement des capacités, plusieurs axes d'interventions ont été identifiés : les infrastructures, les travailleurs sociaux et les responsables de structures. Face aux multiples carences, il serait pertinent de :

- ✓ Réhabiliter certains centres afin d'offrir un meilleur cadre aux EDR ;
- ✓ Former les responsables de structures aux recherches et aux mécanismes de financement de projet ;
- ✓ Sensibiliser les bailleurs de fonds aux besoins financiers réels du travail social et élaborer de nouvelles procédures de contrôle des financements - la plupart des besoins concernent des frais de fonctionnement tels que les transports et la communication pour mener les médiations ;
- ✓ Valoriser le travail social en réglementant le travail bénévole/professionnel et en exigeant que les travailleurs sociaux détiennent un diplôme d'état (BAFA, etc.), qui pourrait être acquis grâce à un cycle de formation continue dispensée par le REIPER ;
- ✓ Proposer des modules de formation continue aux travailleurs sociaux visant les thèmes des médiations familiales ; des médiations éducatives et psychologiques ; de la mise en place d'activités socioculturelles type BAFA.
- ✓ Renforcer les capacités socioéconomiques des familles (AGR) afin de les impliquer dans le dispositif de réinsertion de l'enfant

Au niveau du REIPER, ce réseau rassemble les principaux acteurs travaillant sur le phénomène des enfants de la rue. Pour autant, il est méconnu des structures qui travaillent auprès des enfants vulnérables. En vue d'élargir son champ d'action il serait utile de :

- ✓ Restructurer ses instances de gouvernance ;
- ✓ Développer une politique de communication pour se faire connaître auprès des acteurs travaillant avec les enfants en situation de rue ainsi que des pouvoirs publics ;
- ✓ Créer une base de données commune d'identification des enfants à toutes les structures afin d'éviter les doubles prises en charge.

L'élaboration d'un cadre stratégique commun de prise en charge des *enfants en situation de rue*, financé par le MSASF, est nécessaire.

Quatre axes essentiels pourraient être ciblés :

- ✓ Renforcer les capacités des acteurs de terrain en professionnalisant le travail social et en définissant des normes de prise en charges communes ;

- ✓ Redynamiser les cycles officiels de formation initiale des travailleurs sociaux avec pour corollaire la revalorisation de ses diplômes
- ✓ Mener un plaidoyer auprès du gouvernement (en l'occurrence le MSASF) pour qu'il finance les structures de prise en charge des enfants en situation de rue en tout en assurant le contrôle de qualité de ces OSC ;
- ✓ Coordonner le partenariat entre les acteurs publics, bailleurs et OSC en vue de rendre plus efficace les actions de prise en charge des EDR/vulnérables ;

Annexes

Annexe 1 : Les guides semi directifs

I.	Identification de la structure (destiné aux responsables de structure)		
	Nom: Adresse du siège social: Adresse des centres (si différente) Localités d'intervention: Date de création de la structure: Statut juridique: N° d'accréditation: Principaux domaines d'intervention:		
	Personne chargée du projet: Téléphone: Email: Nom du Président: Téléphone: Email: Publications/rapports: Budget: Appartenance à un ou des réseaux, fédérations, etc.:		
	Ressources humaines de l'association:	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Nombre de salariés Nombre de fonctionnaires Nombre de volontaire international Nombre de bénévoles
	Combien d'employés de chaque catégorie travaillent dans votre structure?	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Educateur diplômé Educateur non diplômé Assistante sociale diplômée Assistante sociale non diplômée Psychologue diplômé Psychologue non diplômé Puéricultrice Puéricultrice non diplômée animateur socioculturel diplômé

	<input type="checkbox"/>	Animateur socioculturel non diplômé
	<input type="checkbox"/>	Infirmier/ère
	<input type="checkbox"/>	Agent de santé
	<input type="checkbox"/>	Médecin
	<input type="checkbox"/>	Sage-femme
	<input type="checkbox"/>	Cuisinière/er
	<input type="checkbox"/>	Technicien de surface
	<input type="checkbox"/>	Agent de sécurité
	<input type="checkbox"/>	Coordinateur/ice
	<input type="checkbox"/>	Trésorier/comptable
	<input type="checkbox"/>	Secrétaire administrative
	<input type="checkbox"/>	Assistant
	<input type="checkbox"/>	Autre

II. Financements		
Comment financez-vous votre projet?	<input type="checkbox"/>	Bailleurs publics
	<input type="checkbox"/>	Subventions Etatiques
	<input type="checkbox"/>	Bailleurs privés
	<input type="checkbox"/>	Dons de particuliers
	<input type="checkbox"/>	Dons en nature
	<input type="checkbox"/>	Autofinancement
	<input type="checkbox"/>	Eglises
Nommer vos principaux bailleurs?		
Quel est votre budget annuel pour le fonctionnement?		
A quel niveau l'Etat soutient-il votre projet? Quel type d'appui donne-t-il?		
Quelles sont vos principales difficultés pour trouver des bailleurs?		
Savez-vous quels sont les organismes qui peuvent financer votre projet?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
Si oui, lesquels? Avez-vous déjà rédigé une demande financement?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
Quelles sont vos principales difficultés pour faire aboutir votre demande financement?		
Avez-vous des parrainages?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
Quelles sont vos suggestions pour améliorer les dispositifs de financement?		

III.	Caractéristique de la population prise en charge:		
	Selon vous, qu'est-ce qu'un enfant de la rue?		
	Quelles sont les causes qui les mènent dans la rue?		
	Est-ce que le phénomène des filles de la rue existe ?pouvez-vous expliquer?		
	Connaissez-vous des structures qui mènent des actions de prévention de l'exclusion en générale? Si oui, lesquelles? Quelles sont leurs actions? Connaissez-vous des centres de recherche, observatoires ou structure qui parlent des enfants de la rue? Si oui, lesquelles? Quelles sont leurs actions?		
	Nombre d'enfants pris en charge:	/_/_/	Filles
		/_/_/	Garçons
	Tranche d'âge des enfants PEC	/_/_/	0-5 ans
		/_/_/	5-10 ans
		/_/_/	10-15 ans
		/_/_/	15-19 ans
		Quel type d'enfants accueillez-vous dans votre structure? Identifier le nombre d'enfants pour chaque catégorie citée	/_/_/
		/_/_/	Abandonnés
		/_/_/	Enfants de la rue (rupture totale)
		/_/_/	Enfants de famille monoparentale
		/_/_/	Enfants de famille vulnérable
		/_/_/	En situation de migration
		/_/_/	En fugue
		/_/_/	Autre, préciser
IV.	Quel type de prise en charge proposez-vous?		
	Quel type de prise en charge proposez-vous?	/_/_/	Educative/socioculturelle
		/_/_/	Médico psychologique
		/_/_/	Socioéconomique
		/_/_/	Juridique
		/_/_/	Autre préciser
	Quel type de prise en charge proposez-vous?	/_/_/	Partielle
		/_/_/	Totale
		/_/_/	Ponctuelle

		<input type="checkbox"/>	Autre
	Quel est le type de votre structure?	<input type="checkbox"/>	Milieu Ouvert
		<input type="checkbox"/>	Centre d'écoute
		<input type="checkbox"/>	Centre d'accueil de jour
		<input type="checkbox"/>	Centre d'hébergement
		<input type="checkbox"/>	Centre d'hébergement d'urgence de nuit
		<input type="checkbox"/>	Unités de production/coopérative
		<input type="checkbox"/>	Centre de santé
		<input type="checkbox"/>	Administration
		<input type="checkbox"/>	Atelier
		<input type="checkbox"/>	PSP
		<input type="checkbox"/>	Maison d'arrêt
			Ecole/collège/lycée public
			Ecole/collège/lycée privée
		<input type="checkbox"/>	Autre
	Quels sont les objectifs de la PEC de votre structure?		
IV.1.	Description de la PEC sociale/familiale/socioéconomique (activités)		
	Quelles sont les activités que vous menez dans ce domaine?		
	Quelles sont les difficultés rencontrées?		
	Combien de réinsertions ont été entreprises en 2007 ?	<input type="checkbox"/>	
	En 2008?	<input type="checkbox"/>	
	Combien ont réussi en 2007? (consulter les dossiers)	<input type="checkbox"/>	
	En 2008?	<input type="checkbox"/>	
	Combien ont échoué en 2007? (consulter les dossiers)	<input type="checkbox"/>	
	En 2008?	<input type="checkbox"/>	
	Combien sont en cours? (consulter les dossiers)	<input type="checkbox"/>	
	Quels sont vos partenaires principaux dans le domaine social au niveau de l'Etat? Institutions publiques type écoles? Les nommer		
	Au niveau des ONG/associations? Les nommer		

IV.2	La prise en charge médicopsychologique		
	Quels sont les soins que vous proposez aux jeunes?	/ / / / / / / / / / / / / /	Hospitalisation et/ou référencement en hôpital Médecine générale et/ou référencement Médecine santé de la reproduction/consultation prénatales/gynécologique et ou référencement VIH/sida et IST Bobologie au centre (pharmacie)/équipe mobile PEC psychologique en centre/mobile Autre, précisez
	Quels sont les principaux problèmes de santé que vous rencontrez avec ces jeunes	/ / / / / / / / / / / / / / / / / /	Blessures infectées Brûlures Maladies de la peau type gale Paludisme VVIH/sida IST Grossesses non désirées Avortement manqué avec hémorragies Maladies courantes Autres, précisez les quels
	Combien d'enfants de la rue avez-vous consultez en 2007 et 2008? Combien ont été guéris? combien n'ont pas été observant? Combien sont suivis actuellement?	/ / / / / / / /	
	Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la prise en charge sanitaire des jeunes de la rue?		
	Quels sont vos principaux partenaires? Les nommer		
IV. 3.	La prise en charge éducative et socioculturelle		
	Quelles sont les activités que vous proposez?	/ / / / / /	Scolarisation Alphabétisation Formation professionnelle qualifiante

		/ /	Activités socioculturelles/ludiques/sportives
		/ /	Activités génératrices de revenus
		/ /	Autre, précisez
	Combien d'enfants ont été scolarisés en 2007 ?	/ /	
	En 2008?	/ /	
	Combien d'enfants bénéficient actuellement d'une formation en alphabétisation/remise à niveau mais qui n'est pas scolarisés?	/ /	
	Combien ont été placés en FP en 2007?	/ /	
	En 2008?	/ /	
	Quels sont les métiers retenus par les jeunes ou/et votre structure?	/ /	Couture
		/ /	Coiffure
		/ /	Ménagère
		/ /	Restauration
		/ /	Mécanique/électricité auto
		/ /	Menuiserie
		/ /	Soudure
		/ /	Conduite
		/ /	Commerce
		/ /	Autre, préciser
	Combien de jeunes ont été insérés à la suite de leur formation en 2007?	/ /	
	Combien n'ont pas aboutit?	/ /	
	Quelles sont les raisons de cet échec?		
	Quels sont vos partenaires dans ce domaine d'intervention?	/ /	Artisans
	Les nommer	/ /	Ecoles de formation professionnelle
		/ /	Coopératives/commerces
		/ /	Unités de production
		/ /	Les services de l'Etat
		/ /	La justice
		/ /	Autre, préciser
IV.4.	Prise en charge juridique		
	Quelles sont les activités que vous menez?	/ /	Médiations/Réinsertions familiales

		<input type="checkbox"/>	Suivi pénal du jeune ou agresseur
		<input type="checkbox"/>	Travail législatif
		<input type="checkbox"/>	Ordre public
		<input type="checkbox"/>	Protection des mineurs
		<input type="checkbox"/>	Autre, préciser
	Quelles sont les difficultés rencontrées avec ces jeunes?		
	Quels sont les délits que commettent généralement ces jeunes?		
	Entamez-vous une procédure judiciaire dans ces cas là? Pourquoi?		
	La procédure aboutit-elle?	<input type="checkbox"/>	oui
		<input type="checkbox"/>	non
	Si non, pourquoi?		
	De quel type d'agressions les jeunes sont-ils victimes?		
	Avez-vous entamé une procédure judiciaire?	<input type="checkbox"/>	oui
		<input type="checkbox"/>	non
	Pourquoi?		
	La procédure a-t-elle aboutit?	<input type="checkbox"/>	oui
		<input type="checkbox"/>	non
	Si non, pourquoi?		
	Connaissez-vous un juge pour enfant?	<input type="checkbox"/>	Oui
		<input type="checkbox"/>	Non
	Y a-t-il un département qui s'occupe de la situation des mineurs au Congo?	<input type="checkbox"/>	Oui
		<input type="checkbox"/>	Non
		<input type="checkbox"/>	Ne sait pas
	Comment s'appelle-t-il?		
	Où se trouve-t-il?		
	Quels sont vos partenaires?	<input type="checkbox"/>	Les services de l'Etat
	Les nommer	<input type="checkbox"/>	Les services de police
		<input type="checkbox"/>	Les services de l'armée
		<input type="checkbox"/>	Département lié à l'enfance
		<input type="checkbox"/>	La Maison d'arrêt
		<input type="checkbox"/>	Les cliniques juridiques
		<input type="checkbox"/>	ONG / associations
		<input type="checkbox"/>	Autre, préciser

V.	Les Partenariats		
	Quelle est la nature de la coopération avec les partenaires de la société civile? Expliquer les points forts et les points faibles		
	Quelle est la nature de la coopération avec les services de l'Etat? Expliquer les points forts et les points faibles		
	Quelle est la nature de la coopération avec les services de justice/police? Expliquer les points faibles et les points forts		
	Faites-vous parti d'un réseau ?	/ / / /	oui non
	Si, oui, comment s'appelle-t-il? Et que fait-il?		
	Connaissez-vous des structures travaillant avec les jeunes à PN ou BZ?	/ / / /	oui non
	Si oui, lesquelles? Travaillez-vous avec? De quelle manière?		
	Que proposez-vous pour renforcer les capacités des acteurs travaillant dans le domaine des enfants de la rue?		

Guide d'entretien destiné aux pouvoirs publics

I.	Identification
	Date de l'entretien Nom et prénom: Service étatique: Responsabilité:
	Combien de personnes travaillent dans ces services?
II.	Caractéristique de la population prise en charge:
	Selon vous, qu'est-ce qu'un enfant de la rue?
	Quelles sont les causes qui les mènent dans la rue?
	Est-ce que le phénomène des filles de la rue existe ?pouvez-vous expliquer?
	Connaissez-vous des structures qui mènent des actions de prévention de l'exclusion en générale? Si oui, lesquelles? Quelles sont leurs actions?
	Connaissez-vous des centres de recherche, observatoires ou structure qui parlent des enfants de la rue? Si oui, lesquelles? Quelles sont leurs actions?
III.	La prise en charge
	Objectifs de PEC du service:
	Quelle est politique des services de l'Etat en matière de prise en charge des enfants de la rue?
	Les activités mises en œuvre:
	Les difficultés:
IV.	Les partenariats
	Quelles sont les relations avec les acteurs de la société civile
	Nommer vos partenaires principaux
	Comment est mis en œuvre votre partenariat?

Guide d'entretien destiné à la justice

III.	La prise en charge
	Objectifs d'intervention du service:
	Quelle est la législation actuellement en vigueur en matière de prise en charge des enfants de la rue au Congo?
	Les activités mises en œuvre au niveau local?

	Les difficultés au niveau des jeunes? Au niveau des structures qui prennent en charge ces mineurs? Avec les forces de l'ordre qui sont parfois impliquées dans les délits?
IV.	Les partenariats
	Quelles sont les relations avec les acteurs de la société civile et la police
	Nommer vos partenaires principaux
	Comment est mis en œuvre votre partenariat?
	Comment améliorer la prise en charge juridique des enfants de la rue?
	Comment faire aboutir les procédures qui sont rarement suivies?

Annexe 2 : Réseau du REIPER

Nom	Acronyme	Domaine d'intervention	Localité
Caritas Brazzaville	Caritas-BZV	Action sociale et humanitaire	Brazzaville
Education en Milieu Ouvert	E M O	Enfants vulnérable et de la rue	Brazzaville
Action Espoir des Enfants en Détresse	A E E D	Enfants vulnérables	Brazzaville
Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables	C I R E V	Enfants vulnérable et de la rue	Brazzaville
Espace Jarrot	Espace Jarrot	Enfants et jeunes de la rue	Brazzaville
Enfance Créatrice de Développement	ENCRECRED	Enfants et jeunes vulnérables	Brazzaville
Action des Jeunes pour le Développement et le Travail	AJDT	Enfants et jeunes vulnérables	Brazzaville
Association Serment Universel	ASM	Action psycho sociale	Brazzaville
Actions de Solidarité Internationale Congo	ASI-Congo	Filles vulnérables, filles de la rue, filles mères, professionnelles du sexe	Brazzaville
Handicap Afrique	AHA	Enfants avec handicap	Brazzaville
Maison d'Espérance		Orphelinat	Brazzaville
La semence		Orphelinat	Brazzaville
Gaston céleste		Orphelinat	Brazzaville
Les cataractes		Orphelinat	Brazzaville
Marie miséricorde		Orphelinat	Brazzaville
Caritas Pointe Noire		Enfants et jeunes vulnérables	Pointe Noire
Association Espace Enfants	AEE	Enfants et jeunes vulnérables	Pointe Noire
Samu Social Pointe Noire	SSPN	Enfants et jeunes de la rue	Pointe Noire

Bibliographie

ASI, *Evaluation et stratégies d'intervention en vue de l'ouverture d'un projet 'enfants des rues' au Congo-Brazzaville*. Paris, Juillet 2004 : 46 p.

Association Sourire d'enfant, *demande de financement*. Lyon, 2004 : 22p.

De BOECK F. et HONWANA A., « Faire et défaire la société : enfants, jeunes et politique en Afrique », *Politique Africaine*. N°80, Décembre 2000 : pp. 5-11.

DGASF, *Enquête sur l'enfance vulnérable en milieu urbain et semi-urbain au Congo. Brazzaville. Septembre 2003* : 59 p.

DGASF, B. PIROT, Proposition de plan d'action « enfants des rues », 2008

DPLE/UNICEF, *Evaluation de la justice des mineurs au Congo Brazzaville*. Brazzaville, 2005 : 76 p.

GENTILE M. F., « Garçons et filles en situation de rue. Pertinence analytique des notions de genre et de rapports sociaux de sexe », *Actes du 1^{er} Congrès du GIS Amérique latine : Discours et pratiques de pouvoir en Amérique latine, de la période précolombienne à nos jours*. Université de La Rochelle, 3-4 novembre 2005 : 38 p.

IRC, *Recensement et Enquête sur les enfants de la rue Brazzaville et Pointe Noire*. Brazzaville, janvier 2003 : 31p.

LIBALI B. et al., *Enquête sur la réinsertion sociale des enfants de la rue à Brazzaville*. Brazzaville : UNESCO et APTS, mars 2000 : 84p.

NKOUIKA G., « Les déterminants du phénomène enfants de la rue à Brazzaville ». Brazzaville, 2000 : 9 p.

OCDH, *Rapport sur le travail des enfants de la rue et la condition de l'enfant de la rue dans la ville de Pointe Noire*. Pointe Noire, Décembre 2006 : 5 p.

PARLEMENT et ASSEMBLEE NATIONALE, *Proposition de loi portant code protection de l'enfant en République du Congo*. Brazzaville, juin 2006.

UNHCHR, « Réponses écrites du gouvernement de la République du Congo à la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du rapport initial de la République du Congo », *Convention relative aux droits de l'enfant*. Genève, 2006 : 51 p.

Ministère de la santé et des Affaires sociales, UNICEF, *Analyse de situation des enfants victimes de la traite en République du Congo*. Brazzaville, 2006 : 48p.

UNICEF, *Rapport sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant en République du Congo*. Brazzaville, 2008 : 98 p.

UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2009 : La santé maternelle et néonatale*. New York : décembre 2008.

Répertoire des acteurs

Seules les structures situées à Brazzaville ont été cartographiées faute de disponibilité du fond de carte de la ville de Pointe Noire. Par ailleurs, pour des raisons liées à la lisibilité de la carte, l'Association Ndako Ya Bandeko et AJDT n'y figurent pas car elles sont excentrées par rapport aux autres structures.

Concernant l'organisation du répertoire, il n'est pas possible de classer les structures en fonction de leurs domaines de compétences car ils sont trop hétérogènes. C'est pourquoi le répertoire organise les catégories comme suit : structures enfants des rues, structures enfants vulnérables, structures de formation, structures de prévention sanitaire et juridique et structure de micro crédits, les fondation et le dispositif des pouvoirs publics.

La rubrique intitulée « type de structure » permet d'identifier les services proposés aux enfants.

1. Le réseau du REIPER

Date de création	2003
Type de structure	<i>Réseau d'OSC travaillant auprès des enfants vulnérables et de la rue</i>
Adresse	101 rue Chaptal, Baongo, Brazzaville, BP 15 24
Arrondissement	Baongo
Personnes ressources	Joseph Bikie Likibi, directeur
Contact	556 51 23 assoreiper@yahoo.fr ou josephlikibi@yahoo.fr
Zone d'intervention	National
Domaine d'intervention	Enfance vulnérable et EDR
Activités proposées	Formation continue des travailleurs sociaux, plaidoyer auprès des pouvoirs publics, sensibilisation,
Partenaires nationaux	DGASF, DPLE, DGJ
Partenaires internationaux	PCPA, Fondation Auteuil, REJER, Dynamo, Tacoma Fondation

2. Structures de prise en charge des enfants de la rue

AEE (Association Espace Enfants)

Date de création	1997
Type de structure	Centre d'hébergement pour garçons
Adresse	54 Av Nteta, Pointe Noire; BP 815
Arrondissement	Centre ville
Personnes ressources	Josue Lemvo Ntelo, coordinateur; NIKEZ Wilfried OSEBI président
Contact	557 24 32/534 01 52 ; jnlemvontelo@yahoo.fr
Zone d'intervention	Pointe Noire
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des enfants vulnérables et EDR
Activités proposées	Hébergement; PEC besoins fondamentaux; scolarisation; apprentissage professionnel; aide à la réinsertion sociale et familiale; soutien ponctuel financier et matériel.
Spécificités	Dispose d'un centre d'accueil et de rencontres pour enfants (CARE) du centre scolaire Galaxie et du centre polyvalent des métiers (CPM); elle référence les filles aux Soeurs salésiennes et place également les enfants en famille d'accueil.
Partenaires nationaux	SSPN; Soeurs salésiennes
Partenaires internationaux	AEE France
Membre du REIPER	Oui
Publication	Gazette trimestrielle

Association Ndako Ya Bandeko

Date de création	2007
Type de structure	Centre d'hébergement pour garçons et filles
Adresse	Route de Njiri, Brazzaville; BP 14 845
Arrondissement	Makabandzilou
Personnes ressources	Frère Adolfo, président
Contact	556 55 42; monfrere67@yhoo.fr ndakoyabandeko@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des enfants vulnérables et EDR
Activités proposées	Hébergement; PEC besoins fondamentaux; scolarisation; apprentissage professionnel; aide à la réinsertion sociale et familiale; soutien ponctuel financier et matériel.
Spécificités	Se trouve en périphérie de Brazzaville
Partenaires nationaux	Congrégations religieuses de Brazzaville et Kinshasa
Partenaires internationaux	Congrégation des frères franciscains italiens
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

CAM (centre d'accueil pour mineurs de Mvouvou)

Date de création	1995
Type de structure	Centre d'hébergement pour garçons
Adresse	Caritas Congo, Mvouvou, Pointe Noire
Arrondissement	Mvouvou
Personnes ressources	Abbé Charles Ngoma, directeur
Contact	979 42 97; abngoma2008@yahoo.fr
Zone d'intervention	Pointe Noire
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des enfants vulnérables et EDR
Activités proposées	Hébergement pour EDR; réinsertion sociale et familiale; rescolarisation; formation professionnelle
Spécificités	Dispose d'ateliers de formation en mécanique, soudure et menuiserie
Partenaires nationaux	Caritas; CAS de Mvouvou, Don Bosco
Partenaires internationaux	SSPN, AEE
Membre du REIPER	Oui
Publication	Non

CIREV (Centre d'insertion et de réinsertion des enfants vulnérables)

Date de création	2003
Type de structure	Centre d'hébergement pour garçons
Adresse	Pâte d'Oie, derrière le Tennis Club, Brazzaville
Arrondissement	Makélékélé
Personnes ressources	Barthelemy Peya, directeur
Contact	557 49 94/979 94 00; peyabarthelemy@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des enfants vulnérables et EDR
Activités proposées	Accueil et écoute; enquêtes sociales; information-éducation-communication; suivi formation professionnelle; alphabétisation; animation culturelle insertion sociale.
Spécificités	Est la seule structure étatique du Congo
Partenaires nationaux	MSASF
Partenaires internationaux	Non
Membre du REIPER	Oui
Publication	Non

Espace Jarrot

Date de création	1997
Type de structure	Centre d'hébergement pour garçons et centre d'écoute
Adresse	113 rue Joly (centre d'hébergement), 101 rue Chaptal (centre d'écoute), Bacongo, Brazzaville
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Joseph Bikie Likibi, directeur
Contact	556 51 23; uespacejarrot@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des enfants vulnérables et EDR
Activités proposées	Hébergement pour EDR; réinsertion sociale et familiale; re-scolarisation; formation professionnelle et AGR
Spécificités	Dispose d'un centre d'accueil de jour et d'un centre d'hébergement.
Partenaires nationaux	REIPER, DGASF, DPLE
Partenaires internationaux	Fondation Auteuil, Congrégation du Saint Esprit, Fondation de France, Secours catholique, Ambassade de France
Membre du REIPER	Oui
Publication	Non

SIMCS (Secours International du Mouvement Chrétien pour la Solidarité)

Date de création	2006
Type de structure	Centre d'hébergement mixte
Adresse	40 rue Boulolo, Pointe Noire ; BP 20 58
Arrondissement	OCH
Personnes ressources	Koulama Mvouama Hubert, président
Contact	539 65 14/661 89 90; cimcs2005@yahoo.fr
Zone d'intervention	Pointe Noire
Domaine d'intervention	Assistance ponctuelle aux personnes/enfants vulnérables, EDR, jeunes filles mères, personnes du troisième âge; sensibilisation VIH/sida/IST
Activités proposées	Hébergement de nuit; PEC besoins fondamentaux (nourriture, santé)
Spécificités	Réfère au SSPN pour les soins de santé
Partenaires nationaux	SSPN; Sœurs salésiennes
Partenaires internationaux	Non
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

SSPN (Samu Sociale de Pointe Noire)

Date de création	2006
Type de structure	Service d'Aide Mobile d'Urgence Sociale
Adresse	BP 672, Pointe Noire
Arrondissement	Mairie de Pointe Noire
Personnes ressources	Laure Bottellier, directrice
Contact	629 13 77; samusocial.pn@googlemail.com
Zone d'intervention	Pointe Noire
Domaine d'intervention	Aide médicale; soutien psychologique; éducation préventive
Activités proposées	Etablir le contact, mettre à l'abri; suivi médical et psychosocial continu; recherche et médiation familiale; aide à la sortie de rue; réinsertion.
Spécificités	Travaille en milieu rue et si nécessaire réfère à des structures partenaires pour l'hébergement, scolarisation, réinsertion professionnelle.
Partenaires nationaux	Direction départementale de la Police, Municipalité de Pointe Noire, AEE, SIMCS, CAM, hôpital Cissé, hôpital tié tié, hôpital louangili, clinique Idia, cabinet stomato Le Rocher
Partenaires internationaux	Samusocial International, UE
Membre du REIPER	Oui
Publication	Bulletin trimestriel <i>le Kokutana</i>

3. Structures de prise en charge des enfants vulnérables

AEED (Actions Espoir Enfance en Détresse)

Date de création	2002
Type de structure	Foyer d'hébergement mixte
Adresse	10 rue du Duplex, CCF, Brazzaville
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Antoinette Nkodia, directrice
Contact	556 20 28; aeedfoyer@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des vulnérables
Activités proposées	Accueil, sécurisation et nutrition, scolarisation; formation professionnelle; aide à la réinsertion familiale
Spécificités	C'est une action paroissiale.
Partenaires nationaux	CHU, Hôpital de Bissita et ACBEF
Partenaires internationaux	Paroisse suédoise de Betlem, Fondation Tacoma
Membre du REIPER	Oui
Publication	Non

AJDT (Association Jeunesse Développement et Travail)

Date de création	-
Type de structure	Centre d'accueil de jour
Adresse	-
Arrondissement	Talangai
Personnes ressources	-
Contact	-
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des vulnérables
Activités proposées	Scolarisation; formation professionnelle; aide à la réinsertion familiale
Spécificités	-
Partenaires nationaux	-
Partenaires internationaux	-
Membre du REIPER	Oui
Publication	-

ASI Congo (Actions de Solidarité Internationale)

Date de création	2006
Type de structure	Centre d'accueil de jour
Adresse	OE36V, OCH, La Glacière, Brazzaville
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Julie Bodin, coordinatrice
Contact	545 42 29; asi_congo@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des filles vulnérables; prévention VIH/SIDA, IST
Activités proposées	Alphabétisation; scolarisation; formation professionnelle; formation en AGR; aide à la réinsertion familiale.
Spécificités	Combine un centre socio-éducatif (Bacongo) et un centre de prévention santé (Ouenze); prend en charge les filles toutes catégories confondues.
Partenaires nationaux	Espace Jarrot; psy d'Afrique; ACBEF; Serment Universel, service pédiatrique du CHU, clinique France Congo
Partenaires internationaux	MAE, Fondation Total et Air France, Croix Rouge Française; SSPN
Membre du REIPER	Oui
Publication	Asi newsletter

Association Serment Universel

Date de création	2006
Type de structure	Structure de prévention et de prise en charge psychosociale
Adresse	989 Av des 3 Martyrs, plateau des 15 ans, Brazzaville; BP 12 75
Arrondissement	Moungali
Personnes ressources	Julien Makaya, président
Contact	536 79 86 ; makjuler@serment-merveil.org Site Internet : www.serment-merveil.org
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	Services psychologiques; services socio-économiques (AGR pour PVVIH); sensibilisation
Activités proposées	Prise en charge psychosociale des enfants avec VIH/Sida, lutte contre la drogue, formation en AGR, réinsertion familiale
Spécificités	Participe au programme "prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)" financé par la Banque mondiale en partenariat avec SEP/CNLS, MSASF
Partenaires nationaux	SEP/CNLS, MSASF, Eglise évangélique du Congo, FOSIC
Partenaires internationaux	Sidaction-France, FNUAP, UNESCO, Banque mondiale
Membre du REIPER	Oui
Publication	Non

Centre Madre Morano

Date de création	1998
Type de structure	Centre d'hébergement et de formation professionnelle pour filles
Adresse	Mpaka, Pointe Noire; BP 150
Arrondissement	Mpaka
Personnes ressources	Sœur Chimène, responsable du foyer d'accueil
Contact	529 71 98 cfpmadremorano@yahoo.fr
Zone d'intervention	Pointe Noire
Domaine d'intervention	PEC et réintégration des filles vulnérables
Activités proposées	Hébergement; scolarisation; formation professionnelle; aide à la réinsertion familiale ; activités socio éducatives (sport, danse, musique...etc.)
Spécificités	Combine un foyer d'accueil pour filles, un centre de formation professionnelle, un Centre de Promotion de la Femme (alphabétisation, broderie et coiffure) et un Centre des Jeunes (activités extra scolaires)
Partenaires nationaux	Caritas Congo; AEE
Partenaires internationaux	Maison mère de la Congrégation des Sœurs salésiennes
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

EMO (Education en milieu ouvert)

Date de création	1981
Type de structure	Structure mobile de prévention en milieu rue
Adresse	691 rue Bayonne, Centre des Polios, Brazzaville
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Hervé Paloulou, directeur
Contact	568 11 49/ 650 36 96; hervebebel@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	Prévention; éducation; santé
Activités proposées	Identification des EDR/vulnérables; prévention sanitaire et éducative en milieu rue; insertion ; référencement des enfants à des centres de PEC.
Spécificités	Prévention et éducation civique auprès des jeunes en situation de rue
Partenaires nationaux	DPLE
Partenaires internationaux	Non
Membre du REIPER	Oui
Publication	Non

4. Centres de formation

ABJAE (Association brazzavilloise de la jeunesse évolutive)

Date de création	1981
Type de structure	Association d'aide à la jeunesse par la formation professionnelle
Adresse	Foyer Sœur Clotilde de la Paroisse ND du Rosaire de Bacongo, Brazzaville; BP 56 21
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	William Eric Banza, président
Contact	538 97 23; abjae2001@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	Education; santé; formation qualifiante
Activités proposées	Education civique; alphabétisation; sensibilisation VIH/SIDA; apprentissage des métiers en couture, coiffure, pâtisserie, électricité, menuiserie.
Spécificités	Formation qualifiante; appartient au réseau Sida Afrique
Partenaires nationaux	Mouvement pour la vie; ASI; Azur développement, Inspection de jeunesse de Bacongo, Action Espoir des Enfants en Détresse
Partenaires internationaux	Urgence Afrique
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Action des Educatrices pour le Développement (AED)

Date de création	1994
Type de structure	Association d'aide à la jeunesse par la formation professionnelle
Adresse	132 rue Lamy, Bacongo
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Bernadette Miassouassouana, présidente
Contact	525 38 44/662 14 75
Zone d'intervention	Brazzaville, Pool, Likouala
Domaine d'intervention	Appui aux petits métiers
Activités proposées	Référencement à des ateliers pour formation aux petits métiers et appui à la scolarisation.
Spécificités	Il réfère aux structures de formation et éducative compétentes.
Partenaires nationaux	MPFIFD, Ministère de l'enseignement technique, CAS, chefs de quartiers pour cibler les vulnérables.
Partenaires internationaux	Non
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Aide à l'Enfance

Date de création	1990
Type de structure	Centre d'enseignement technique et professionnel
Adresse	351 Av de Brazza, la Glacière, Brazzaville; BP 30 35
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Aimé Sangou, président
Contact	556 37 04/528 79 06; aidealenfance@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Dolisie, Nkayi, Sibiti et Impfondo
Domaine d'intervention	Formation professionnelle
Activités proposées	Mécanique-auto, électricité, design de mode, menuiserie, maçonnerie
Spécificités	Formation diplômante: obtention du diplôme d'études collégiales (DEC)
Partenaires nationaux	CAS pour identifier les vulnérables, ASI
Partenaires internationaux	Ambassade des USA, Winrok International
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

CADB (Compagnons artisans de Don Bosco)

Date de création	1999
Type de structure	Centre de formation professionnelle aux métiers de l'artisanat
Adresse	552 av Charles de Gaulle, Mpissa, Brazzaville; BP 32 30
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Ferdinand Mpandou, président
Contact	666 39 73/783 73 65; cadb_asso@yahoo.fr
Zone d'intervention	National
Domaine d'intervention	Insertion des jeunes vulnérables par l'apprentissage des métiers et pour la promotion de l'artisanat
Activités proposées	Promotion des métiers de l'artisanat; renforcement des capacités des maîtres artisans; formation professionnelle
Spécificités	Diversité de formation professionnelle Participe au programme "prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)" financé par la Banque mondiale en partenariat avec SEP/CNLS, MSASF
Partenaires nationaux	SEP/CNLS; MDA ; ENCREC; Serment Merveil
Partenaires internationaux	Banque Mondiale
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Ecole Saint François Régis

Date de création	1995
Type de structure	<i>Etablissement privé et catholique conventionné</i>
Adresse	Rond Point de Poto Poto, à l'angle de l'avenue de France, Brazzaville
Arrondissement	Poto Poto
Personnes ressources	Sœur Sylvie Milandou, directrice
Contact	531 04 70
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	Formation professionnelle diplômante des jeunes; formation des instituteurs et institutrices de l'école primaire
Activités proposées	Formation en arts ménagers; hôtellerie; cuisine; restauration; couture
Spécificités	Obtention d'un diplôme d'Etat (CFEEN, BET, BEP); propose des formations informelles qualifiantes en couture, informatique et pâtisserie
Partenaires nationaux	Ministère de l'éducation
Partenaires internationaux	Sœurs franciscaines missionnaires de Marie
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Ecole Spéciale

Date de création	1975
Type de structure	<i>Ecole catholique conventionnée</i>
Adresse	Ecole Spéciale, Case Vincent, 2000 avenue Loutassi, Mougali, Brazzaville; BP 29 84
Arrondissement	Mougali
Personnes ressources	Sœur Maria Dolorès, directrice
Contact	660 21 21; ecolespeciale1975@yahoo.fr
Zone d'intervention	Case Joseph, Talangai; Case Dominique, Poto Poto; Case Montfort, Kinsoundi; Case Monnereau, Makélékélé
Domaine d'intervention	Education; scolarisation; formation gratuite pour exclus du système de l'enseignement primaire
Activités proposées	Alphabétisation et préparation au certificat d'étude primaire; ateliers professionnels en menuiserie, couture, tricot, broderie, jardinage, coiffure
Spécificités	Est organisée en 3 sections: section adultes, section jeunes, section pratique qui accueille les handicapés mentaux
Partenaires nationaux	Ministère de l'Education Nationale
Partenaires internationaux	Association des Amis de l'Ecole Spéciale France
Membre du REIPER	Oui
Publication	Non

ENCREC (Enfance Créatrice de Développement)

Date de création	1999
Type de structure	Centre socioculturel d'encadrement des jeunes
Adresse	17 rue Mrg Barthélemy B, Mafouta, OMS, Brazzaville; BP 14 363
Arrondissement	Mafouta
Personnes ressources	Bernard Nzaba, président
Contact	556.38.30 bnzaba@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Pool
Domaine d'intervention	Animation, scolarisation, formation en AGR
Activités proposées	Ateliers socio-éducatifs, sportifs, formation des jeunes filles en couture ou transformation alimentaire
Spécificités	Parrainage d'enfants pour la rescolarisation Participe au programme "prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)" financé par la Banque mondiale en partenariat avec SEP/CNLS, MSASF
Partenaires nationaux	Espace Jarrot, DPLE, MDA
Partenaires internationaux	Banque Mondiale, association Pesa Motema, Association les enfants de Brazza
Membre du REIPER	Oui
Publication	Bi mensuel Sango Ya Bana

FEFCO (Fédération des femmes et des enfants du Congo)

Date de création	-
Type de structure	Association de femmes
Adresse	Bloc 193 Av des services examens, quartier ASCENA, Télévision congolaise, Brazzaville; BP 14 641
Arrondissement	Poto Poto
Personnes ressources	Julienne Mankassa, coordinatrice nationale
Contact	556 03 86; aubainefefco@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Oyo, Mindouli, Owando, Madingou, Ouessou, Pointe Noire
Domaine d'intervention	Développement communautaire; éducation; formation; alphabétisation et insertion des femmes
Activités proposées	Formation en AGR: couture, broderie, restauration, savonnerie, maraîchage, fumage du poisson; farine améliorée, etc.
Spécificités	-
Partenaires nationaux	MPFIFD, Ministère de l'Elevage et de l'Agriculture, Eglises Catholique et Evangélique du Congo
Partenaires internationaux	Ambassade de France, UNICEF, PAM, PNUD, FAO
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Forum des jeunes entreprises

Date de création	1989
Type de structure	Structure d'appui à l'insertion économique par la formation
Adresse	Villa B 43, quartier Milice, Brazzaville, BP 13 700 ou 260 av de l'indépendance, PSP Tié Tié, Pointe Noire
Arrondissement	Makélékélé
Personnes ressources	Jean Gilbert Mazelot, DRH
Contact	521 65 48; fjebrazza@yahoo.fr Site web www.fjec.org
Zone d'intervention	Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie
Domaine d'intervention	Appui aux initiatives économiques et sociales
Activités proposées	Appui, conseil, formation en gestion d'entreprise (associations d'éleveurs, maraîchers, cultures vivrières)
Spécificités	Diversité de formation professionnelle
Partenaires nationaux	Association professionnelle des établissements de micro finance du Congo; Association Pointe Noire Industriel
Partenaires internationaux	MAE France, Chambre des Métiers de l'artisanat France, Banque africaine de développement, Banque Mondiale, SOS faim Belgique, SOS faim Luxembourg, Technologie pour le développement France, COSAME (Comité français pour la solidarité internationale)
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

JVA (Jeune vie associative)

Date de création	2001
Type de structure	Association d'aide à la jeunesse
Adresse	178 rue Mbochi, Brazzaville
Arrondissement	Ouenze
Personnes ressources	Thierry Rolland Okomdza, président
Contact	676 22 68/534 12 40; jvaguide@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	Education; insertion par la formation professionnelle
Activités proposées	Formation petits métiers, promotion du développement à travers la vie associative
Spécificités	Coordonne le MIDAD (marché artisanal) pour la promotion artisanale nationale
Partenaires nationaux	Dons du MSASF, MTN, canal FM
Partenaires internationaux	Non
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Mouvement pour la Vie

Date de création	1996
Type de structure	Association de femmes et filles-mères et appui aux AGR
Adresse	Mission Javouey, Brazzaville; BP 24 96
Arrondissement	Poto Poto
Personnes ressources	Sœur Anna, responsable
Contact	545 15 51; mpvie2003@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Kinkala
Domaine d'intervention	Protection des femmes et filles mères en détresse
Activités proposées	Formation en AGR; couture, broderie, savon, pâtisserie, micro crédits, alphabétisation
Spécificités	Mouvement militant pour la protection de la grossesse
Partenaires nationaux	Eglise catholique du Congo
Partenaires internationaux	Raoul Follereau Enfant France
Membre du REIPER	Non
Publication	Bulletin mensuel

SODIOS (Solidarité disponibilité des œuvres sociales)

Date de création	2007
Type de structure	Association de formation professionnelle aux métiers de l'artisanat
Adresse	BP 10 43 Pointe Noire
Arrondissement	Ecole primaire Tchimbamba
Personnes ressources	Bernadette Bephangayahou, présidente
Contact	553 80 22/659 9262; association-so.di.os@hotmail.fr
Zone d'intervention	Pointe Noire
Domaine d'intervention	Lutte contre l'exclusion sociale par la formation professionnelle et AGR des filles, prévention, éducation civique et morale, apprentissage, alphabétisation
Activités proposées	Hôtellerie, coiffure, couture, ménage, fabrication du savon, jardinage, agriculture, poterie, vannerie, informatique, peinture sur toile
Spécificités	-
Partenaires nationaux	DDASF
Partenaires internationaux	Non
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Talitha Khoum

Date de création	2001
Type de structure	Association épiscopale de l'éducation chrétienne (CEEDUC)
Adresse	Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à la CEEDUC, Brazzaville; BP 200
Arrondissement	Poto Poto
Personnes ressources	Sœur Marie Thérèse Nkouka, coordinatrice générale
Contact	528 52 38/587 87 30; sakataya2002@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Kombe, Makabandilou
Domaine d'intervention	Appui aux jeunes filles vulnérables
Activités proposées	Alphabétisation; formation en couture; AGR (savons, pâtisserie, etc.)
Spécificités	Œuvre sociale
Partenaires nationaux	Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, Eglises
Partenaires internationaux	Banque Mondiale
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

5. Structures de prévention sanitaire et juridique

Attac 3: Attaque contre la Drogue, la Prostitution Infantile et le SIDA

Date de création	2003
Type de structure	ONG de lutte contre la drogue, l'exploitation sexuelle et le sida
Adresse	112 rue Raymond Paillet, Brazzaville
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Elie Sosthène Nganga président
Contact	557 07 85/557 46 01attac_spd@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Pointe Noire, Pool
Domaine d'intervention	Sensibilisation, plaidoyer, formation
Activités proposées	Sensibilisation par des clubs anti-drogue, anti-prostitution, anti violences sexuelles, causeries, débats, articles sur prostitution, drogue, SIDA, alphabétisation, AGR en couture, etc.
Spécificités	Intervient auprès des filles de la rue et/ou mineures prostituées
Partenaires nationaux	MPFIFD, CEP/CNLS, Observatoire de Lutte contre les violences sexo-spécifiques, ACOLVF, Haut Commissariat à l'instruction civique et à l'éducation morale
Partenaires internationaux	UNICEF, FNUAP, AEDH (Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme)
Membre du REIPER	Non
Publication	Bulletin Attac3: prostitution infantile, drogue, SIDA

CADFM (Centre d'appui au développement de la fille mère)

Date de création	2000
Type de structure	Structure de prévention, formation et appui aux AGR
Adresse	387 rue Mouila, Brazzaville
Arrondissement	Ouenze
Personnes ressources	Viviane Obvoura
Contact	530 30 42/ 660 18 74 cadfm_congo@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Makoua, Impfondo
Domaine d'intervention	Education, santé, développement socio économique
Activités proposées	Formation aux petits métiers, alphabétisation, IEC sur VIH/Sida, planning familial, santé de la reproduction
Spécificités	Cible les adolescentes et filles mères
Partenaires nationaux	MSASF, CEP/CNLS, FOSIC
Partenaires internationaux	UNFPA, PNUD
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Comptoir Juridique Junior: programme des cliniques juridiques

Date de création	2000
Type de structure	ONG d'assistance juridique et de défense des Droits de l'Homme
Adresse	Enceinte Inspection Générale de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (Rond Point CCF), Brazzaville
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Lylia Barros
Contact	662 22 07/558 94 11 comptoirjuridique@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville et Pointe Noire
Domaine d'intervention	Développement des modes alternatifs de droit et de justice et promotion des Droits de l'Homme
Activités proposées	Services juridiques (documentation, assistance, médiation) et PEC juridique, sensibilisation
Spécificités	Son programme des cliniques juridiques comprend un service d'Assistance juridique spécifique aux personnes vulnérables
Partenaires nationaux	Forum des Jeunes Entreprises, MJDH, MPFIFD, MSASF
Partenaires internationaux	MDA, Handicap Afrique, PNUD, Banque Mondiale, UNICEF, UNHCR
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Croix Rouge Congolaise: projet "filles libres"

Date de création	1964
Type de structure	ONG de développement de d'urgence
Adresse	8 rue Lucien Fourneau, Brazzaville
Arrondissement	Bacongo
Personnes ressources	Docteur Boteya Lambert, chargé du projet « Filles libres »
Contact	547.24.99 bodels@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	Prévention santé, services socio économiques
Activités proposées	Sensibilisation au VIH/SIDA et IST, Sensibilisation contre le VIH/SIDA et santé de la reproduction pour et par les filles libres, formation en gestion d'AGR
Spécificités	Intervient auprès des filles de la rue et/ou mineures prostituées
Partenaires nationaux	CEP/CNLS, MSASF
Partenaires internationaux	Croix Rouge Française
Membre du REIPER	Non
Publication	Bulletin trimestriel: <i>l'Etendard de la Paix</i>

OCDH (Observatoire Congolais des Droits de l'Homme)

Date de création	1994
Type de structure	ONG de Défense des Droits de l'Homme
Adresse	32 av des 3 Martyrs, Immeuble Ntiétié, Brazzaville; BP 4021
Arrondissement	Moungali
Personnes ressources	Roger Bouka Owoko, directeur
Contact	551 34 50/553 15 73 ocdh.brazza@voila.fr
Zone d'intervention	Brazzaville, Pointe Noire, Ouesso, Owando, Dolisie, Impfondo
Domaine d'intervention	Promotion, défense et protection des Droits de l'Homme
Activités proposées	Promotion et éducation aux Droits de l'Homme; assistance juridique, judiciaire et médicale; publications, rapports, études; plaidoyer auprès du gouvernement
Spécificités	A un programme de protection des droits des personnes vulnérables
Partenaires nationaux	CDHD (Collectif des ONG des droits de l'Homme et de développement démocratique)
Partenaires internationaux	FIDH (Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme), OMCT (Organisation Mondiale Contre la Torture), CADHP (Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.
Membre du REIPER	Non
Publication	<i>Lumière</i> , bulletin d'information pour la promotion et la défense des Libertés et des droits fondamentaux au Congo

6. Structures de microcrédit

CAPPED (Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement)

Date de création	1991
Type de structure	<i>Etablissement de micro-finance de type associatif</i>
Adresse	Villa B 34, quartier Milice, Brazzaville; BP 13 700
Arrondissement	Makélékélé
Personnes ressources	Simplexe Mbizi, DRH
Contact	627 98 63; cappedbzv@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville; Pointe Noire; Dolisie; Ouessou
Domaine d'intervention	Micro-crédit solidaire
Activités proposées	Prêt pour financement des projets de création ou de développement de micro ou PME
Spécificités	Accès au crédit individuel ou associatif
Partenaires nationaux	Forum des Jeunes Entreprises
Partenaires internationaux	SOS Faim, UE
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

Caritas: projet "Jeunes et Métiers"

Date de création	1998
Type de structure	<i>ONG d'urgence et de développement : organe de la pastorale sociale de l'Eglise de Catholique</i>
Adresse	Archevêché de Brazzaville, enceinte de la cathédrale; BP 117
Arrondissement	Poto Poto
Personnes ressources	Julien Okianza, chargé du projet et Alain Robert Moukouri
Contact	551 30 72; servemoutsila2007@yahoo.fr
Zone d'intervention	National
Domaine d'intervention	Réhabilitation; développement; urgence
Activités proposées	Programmes de micro crédit
Spécificités	Propose du micro crédit pour les jeunes vulnérables à travers son projet "Jeunes et Métiers, micro crédit pour vulnérables"
Partenaires nationaux	Eglise catholique du Congo
Partenaires internationaux	PAM; Secours Catholique de France; International partnership for human développement (IPHD)
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

7. Fondation

Fondation Charles Ebina Yomvoula

Date de création	2005
Type de structure	Fondation
Adresse	Hôtel Saphir, 1 rue Piétonne Charles Ebina, Brazzaville; BP 13 07
Arrondissement	Poto Poto
Personnes ressources	Joe Washington EBINA, président; Lin Léopold GANAO, assistant
Contact	632 13 32/ 539 50 54; fondation.ebina@yahoo.fr
Zone d'intervention	Brazzaville
Domaine d'intervention	Soutien/appui aux couches sociales déshéritées
Activités proposées	Assistance aux orphelins, handicapés, enfants de la rue (soins de santé, nutrition, habillement), réhabilitation d'infrastructures, actions de salubrité
Spécificités	Apporte un soutien ponctuel aux enfants de la rue
Partenaires nationaux	-
Partenaires internationaux	-
Membre du REIPER	Non
Publication	Non

8. Structures Etatiques

Nom des structures	Domaines d'intervention	Personnes ressources	Contacts
MINISTERE DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FAMILLE			
DGASF (Direction Générale de l'Action Sociale et de la Famille)	Projet de réintégration familiale de 100 enfants de la rue (identification de l'enfant; référencement dans un centre de PEC, CIREV ou Espace Jarrot; écoute; élaboration du projet de vie, suivi)	Jean Didier Kibinda, chef de projet "Réintégration familiale des enfants de la rue" Bernard Pirot, conseiller technique MSASF	560 89 23 671 01 94
CAS Bacongo	PEC sociale	Thérèse Onzié, responsable	525 90 64/692 16 65
CAS Poto Poto	PEC sociale	René Malonga, responsable	527 72 63
CAS Mougali	PEC sociale	Ivon Malonga, responsable	670 95 41
CAS Mvoumvou, Pointe Noire	Projet de réintégration familiale de 100 enfants de la rue (identification de l'enfant; référencement dans un centre de PEC, CIREV ou Espace Jarrot; écoute; élaboration du projet de vie, suivi)	Jean Pierre Boudimou, chef de projet" réintégration familiale des enfants de la rue" à Pointe Noire	577 51 44
JUSTICE			
DPLE (Direction de la Protection Légale de l'Enfance), MJDH	Protection juridique de l'enfance	Jean Claude Bivihou, directeur de la protection légale de l'enfance	536 91 43
Maison d'Arrêt (service social)	Suivi d'enfants, prise en charge nutritionnel, sanitaire et médical. Suivi de	Flore Tsele, assistante sociale, en	506 10 30

	leur dossier au niveau du Parquet.	charge du quartier pour mineurs	
Tribunal	Juge les enfants ayant commis un délit; placement à la maison d'arrêt; placement en famille ou en structures des enfants ayant commis un délit	Sabine Nzikou Sola, Juge pour enfants à Brazzaville Mr Pouo Moutsouka, Juge pour enfants à Pointe noire	536 48 69 520 55 44
MAIRIE			
Mairie de Pointe Noire	Observatoire de l'enfance vulnérable	Marcel Poity, conseiller culturel	650 14 30
POLICE			
Direction Départementale de la Police Nationale de Brazzaville		Baron Frédéric BOUZOCK Direction départementale, police judiciaire Alain Nguembo, chef du bureau étude et synthèse, Service Départemental de la sécurité publique Roland Ntsingani, chef du bureau sûreté, Service Départementale de la sécurité publique	558 52 76/ 627 73 66 585 36 60 521 34 84
UNIVERSITE			
Université Marien Ngouabi, faculté des Lettres et des Sciences humaines: département de psychologie, anthropologie et sociologie	Associé au projet "réintégration familiale des enfants de la rue" de la DGASF	Victor Mboundou, chef de département de psychologie	556 48 45 vmboundou@yahoo.fr

Carte de localisation des acteurs

Localisation des acteurs et partenaires institutionnels, sociaux et économiques
 oeuvrant pour l'insertion, la réinsertion et la protection des populations vulnérables

